

# ECONOMIE *et* FINANCES

Bulletin d'information du Ministère de l'Economie et des Finances | JUIN 2019 | N° 015

## Cadrage de la Loi de Finances Rectificative 2019 *pour l'Emergence de Madagascar*

**7<sup>e</sup> Session de  
Dialogue Politique  
entre Madagascar  
et l'Union  
Européenne**  
> P.12



**Secteur minier :  
Les recettes non  
fiscales encaissées  
par le Trésor Public**  
> P.20



**Une stratégie de  
réforme conforme  
à l'émergence  
économique**  
> P.28



**LE MOT DU  
MINISTRE**

# Edito



Photo : PRESIDENCE DE MADAGASCAR | TOAMASINA | MAI 2019

Chers lecteurs,

Cette deuxième édition du magazine *Economie et Finances* est principalement dédiée à la Loi de Finances Rectificative 2019. A la différence de l'élaboration des lois de finances précédentes, le Président de la République de Madagascar s'est impliqué personnellement des heures durant dans la finalisation de cette LFR. Il a ainsi été décidé de réduire de manière significative le budget de fonctionnement des institutions et des ministères tout en augmentant le budget relatif aux investissements en capital humain et en projets structurants.

En effet, pour mettre en œuvre la nouvelle Politique Générale de l'Etat, il est essentiel de modifier les priorités au regard des allocations budgétaires, pour 2019 pour chaque ministère.

La bonne gouvernance reste au cœur de toutes les actions de l'Etat. Dès cette année, le Président Andry RAJOELINA a tenu à donner plus de prérogatives de décision aux collectivités territoriales décentralisées. La détermination du chef de l'Etat en matière de décentralisation est ferme et intacte. Le Ministère de l'Economie et des Finances apportera l'appui technique nécessaire pour la gestion des finances de l'Etat. Des réformes profondes dans la gestion des affaires de l'Etat sont attendues dès cette année et continueront en 2020.

Sur le plan économique, le cadrage macroéconomique initial est maintenu, à savoir un taux de croissance de 5,2%, un déficit budgétaire autour de 3% du PIB. Le taux d'inflation est prévu de diminuer à 6,7%, contre 7,2% précédemment. Le taux de pression fiscale passera de 12,2% à 12,3%, ce qui équivaut à un montant de 5544,6 Milliards d'Ariary. L'Etat fera donc mieux avec la même enveloppe budgétaire allouée dans la Loi de Finances Initiale de 2019.

Quant au Plan Emergence Madagascar, sa finalisation pour ce mois de Juin est impérative. Ce nouveau plan de développement servira d'une part de document de référence pour l'élaboration des lois de finances à venir, et d'autre part à cadrer les appuis des partenaires techniques et financiers.

L'optimisme est plus que jamais de mise, et l'avenir s'annonce prometteur pour Madagascar.



Richard **RANDRIAMANDRATO**  
Ministre de l'Economie et des Finances

EN PROFONDEUR

## Le budget de l'Etat ajusté aux nouvelles directives de la PGE



© PRESIDENCE DE MADAGASCAR | 100 JOURS DE PRESIDENCE | 2019



20

### ACTUALITÉ

**06** Situation économique de Madagascar : Premier trimestre 2019

**10** De nouveaux Comptes Nationaux (CN) et un nouvel Indice des Prix à la Consommation (IPC) pour Madagascar

**12** 7<sup>e</sup> Session de Dialogue Politique entre Madagascar et l'Union Européenne

**14** Appui budgétaire de 100 millions USD : marque de la confiance des PTFs

**16** Madagascar : Élu Membre de la Commission Statistique de l'ONU

**17** 1<sup>er</sup> quadrimestre 2019  
Un taux de réalisation de 112% pour la Douane.

**18** Recettes fiscales intérieures (RFI) au premier quadrimestre 2019

### REGARD SUR LE MINISTÈRE

**20** Secteur minier : Les recettes non fiscales encaissées par le Trésor Public

**22** Patrimoine de l'Etat : La gestion des hôtels ministériels

**24** Gestion des effectifs : Pour une base de données à jour et fiable

**26** Réformes du système des marchés publics à Madagascar

**28** Gestion des investissements publics : une stratégie de réforme conforme à l'émergence économique

### EN PROFONDEUR

**33** Placer les collectivités territoriales décentralisées au cœur du développement

**34** Les opérations de la dette publique

**36** Fiscalité : consolidation progressive de la reprise

**38** De nouvelles dispositions pour l'administration douanière

**40** Étude sur le prix du carburant

### A VOTRE SERVICE



44

DOUANES  
CUSTOMS



Imprimé en 3000 exemplaires

**COMITE DE REDACTION :**  
Mandresy RAKOTOARISON  
H. Tiana ANDRIANANTOANDRO  
Edmond RAKOTOMALALA  
Rojo Christelle RAKOTOMALALA  
Lantoniaina RAZAFINDRAMIADANA  
Riantsoa Nancya ANDRIANTAVY  
Ny Riana H. RAKOTOARIVONY  
Zanah ANDRIANARIJAONA  
Mireille Fenosoa ISANDRATRY  
Francis RAVOAHANGILALAO  
Narindra MANANJARA  
Malala RASOLOFOSON  
Mbolatiana RANAIVO  
Patricia RAKOTO  
Alfredy Heriniaina RAKOTOARISOA  
Hasina M. RAKOTONDRAINIBE  
Noro Vololona Suzy RAKOTONIONY  
Haritiana JOHASY  
Hermann RAKOTONDRAZAKA  
Landy N. ANDRIAMIALIZAFY  
Endor Cadet HAJATIANA  
Luc RAKOTOARISOA  
Tianah ANDRIANTSOA  
Fanja RAHERIVELO  
Maholiniaina RAHARITSIMBA

**INFOGRAPHIE - MISE EN PAGE :**  
Hasina F. ANDRIAMPARISON  
iAko RANDRIANARIVELO

**PHOTOS :**  
Hery RASOLO  
Hasina F. ANDRIAMPARISON  
iAko RANDRIANARIVELO

ECONOMIE ET FINANCE est un bulletin d'information produit par le Ministère de l'Economie et des Finances

Tous droits réservés au Ministère de l'Economie et des Finances.  
Parution n°015, Juin 2019  
Imprimé à Madagascar.

Parut également sur le site du Ministère :  
[www.mef.gov.mg](http://www.mef.gov.mg)

# SITUATION ÉCONOMIQUE DE MADAGASCAR :

PREMIER TRIMESTRE 2019

Par l'équipe de la Direction Générale de l'Économie et du Plan (DGEPE)



Aux vues des tendances enregistrées durant les trois premiers mois de l'année 2019, la croissance du PIB pour cette année resterait positive et soutenue.

## SITUATION MACROECONOMIQUE

Au niveau macroéconomique, les importations en équipement se sont accrues, la masse monétaire a augmenté grâce aux crédits octroyés à l'économie par les banques primaires, et les dépenses en capital sont relancées, confirmant ainsi la bonne tenue des investissements malgré un léger repli des exportations.

## COMMERCE EXTÉRIEUR

Au premier trimestre de l'année 2019, les importations de la grande île se sont accrues tandis que les exportations accusent un repli tant en volume qu'en valeur confrontées avec celles de la même période à l'année antérieure. Globalement, les faits les plus marquants concernent la baisse massive de l'importation de produits alimentaires de base comme le riz et la chute de l'exportation de vanille.

## IMPORTATIONS<sup>1</sup>

### IMPORTATION EN GENERAL

- Hausse de 16,5% du volume d'importation
- Hausse de 17,4% de la valeur importée
- Stabilité des prix à hauteur de 0,8%

Baisse de l'importation de produits alimentaires (notamment le riz) surtout pour le régime de droit commun

Hausse d'importation de produits textile pour les zones franches

Hausse d'importation en équipements pour tous les régimes (RDC,ZFI,ARD)

**RIZ**

- baisse en volume de 62,5%
- baisse en valeur de 61,5%

**EQUIPEMENT**

- hausse en volume de 10,9%
- hausse en valeur de 32,2%

1. Comparaison des chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 par rapport à ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

## EXPORTATIONS

### EXPORTATION EN GENERAL

- Baisse de 17,6% du volume d'exportation
- Chute de 11,9% de la valeur exportée
- Augmentation de prix de 6,9%

### Baisse de l'exportation de vanille par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :

- Chute de 116,7 tonnes, soit une réduction de 19,8% en volume
- Chute de 245,5 milliards d'Ariary soit une baisse de 28,7% en valeur.
- Accompagner d'une diminution de prix de 7,4%

### Hausse de l'exportation de Nickel :

- Accroissement de 3631 tonnes équivalant à 76,8% en volume
- Augmentation de 136,5 milliards d'Ariary en valeur soit une hausse de 68,3%
- Baisse des prix de 4,8%



## SITUATION SECTORIELLE

Au niveau sectoriel, les branches porteuses de la croissance, ayant pu être observées dès ce premier trimestre, évoluent en sens prometteur et laissent conforter la croissance prévue initialement pour 2019. Une réelle estimation de cette croissance ne puisse toutefois être pertinente qu'aux vues des performances observées aux termes du semestre en cours.

### BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS



Rebondissements avérés des Matériaux de construction et Bâtiments Travaux Publics contre des performances négatives l'année dernière.

### ZONES FRANCHES



Zones Franches Industrielles en reprise dès le premier trimestre, performances positives garantissant déjà un meilleur résultat en 2019.

### ENERGIE



Energie en bonne voie durant ces trois premiers mois, laissant envisager une bonne performance en 2019.

### INDUSTRIES EXTRACTIVES



Renversement de la tendance en baisse des mines en 2018 et évolution du 1<sup>er</sup> trimestre confirmant la hausse prévue pour 2019.

### TOURISME



Rebondissement du Tourisme dès ces trois premiers mois 2019, reflétant un résultat probant des actions de promotion.

## SITUATION MONETAIRE

**Au premier trimestre de cette année, la masse monétaire s'est accrue de 12,2% par rapport à la même période en 2018**

Augmentation des avoirs extérieurs nets

Hausse des Créances nettes sur l'États surtout au niveau des banques primaires

Hausse des crédits à l'Économie octroyés par les banques primaires

## FINANCES PUBLIQUES

**Augmentation du total des recettes et dons de 2,6% par rapport à la même période en 2018**

↑ Hausse des recettes budgétaires

↓ Baisse des dons

**Accroissement de 18% des dépenses totales.**

↑ Hausse des dépenses courantes de 8%

↑ Hausse des dépenses en capital de 79,3%

Cependant, les chiffres affichent un déficit budgétaire de 65 milliards d'Ariry.

## De nouveaux Comptes Nationaux (CN) et un nouvel Indice des Prix à la Consommation (IPC) pour Madagascar

Par l'équipe de l'Institution National de la Statistique (INSTAT)



Lancement officiel - Carlton Anosy le 08 mai 2019

**Longtemps attendus par le pays, les nouveaux CN et le nouvel IPC sont actuellement disponibles avec des années de base mises à jour.**

Pour le cas des CN, l'année de base 1984 a été complètement abandonnée au profit de celle de 2007. Ainsi, les comptes nationaux sont élaborés conformément aux standards internationaux nouvellement adoptés du Système de Comptabilité Nationale 1993 ou SCN-93, au lieu du Système de Comptabilité Nationale 1968 ou SCN-68 utilisé auparavant.

Suite à cette importante mise à jour, les séries de comptes nationaux de 2007 à 2017 ont été révisées pour permettre une analyse directe des agrégats. Par ailleurs, la mise en œuvre du SCN-93 a, en l'occurrence, occasionné la révision à la hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 2007 de l'ordre de 16 %. Ce qui aura comme conséquence la révision des indicateurs macroéconomiques et financiers utilisant le PIB, dont le PIB par habitant, le taux de pression fiscale et le ratio du service de la dette publique sur le PIB. Enfin, ces nouvelles séries de comptes nationaux sont

disponibles et publiées. Ils serviront, désormais, de référentielles décrivant la réalité macroéconomique de Madagascar.

En ce qui concerne l'IPC, l'année de base 2000 a également été abandonnée au profit de celle de 2016 (IPC base 100 = 2016). Les principales sources de données pour la mise à jour de la pondération sont celles issues de l'Enquête Nationale de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement ou ENSOMD 2012-2013, et de la Comptabilité Nationale. La liste des biens et services suivis a augmenté, passant de quatre cent quatre-vingt-quinze (495) à cinq cent trente-neuf (539) variétés dans le nouvel indice.

Comme pour les CN, en application des changements, la valeur révisée de l'IPC a augmenté de 6,6% entre janvier 2018 et janvier 2019 et l'inflation annuelle se situe à 8,6% en 2018. L'INSTAT a néanmoins calculé les coefficients de raccordements, pour chaque type de produits et par province, pour permettre une analyse relative des autres agrégats macroéconomiques influencés par l'inflation, en isolant l'effet de changement de base.

**L'économie malagasy mieux représentée grâce à ces mises à jour**

Selon les techniciens de l'INSTAT, «l'objectif principal des nouveaux Comptes Nationaux consiste à mieux représenter l'économie malagasy». À cet effet, ces comptes révisés permettent de disposer de l'image la plus récente de l'économie et reproduisent fidèlement l'activité économique malgache, ce qui permet une meilleure lecture de la réalité économique, à travers des indicateurs fiables et mis à jour.

De même, l'adoption d'un nouvel IPC, selon les techniciens «met le pays en diapason avec le reste du monde, mais surtout pour prendre en compte les changements dans la structure de consommation des ménages». L'INSTAT établit désormais une nouvelle génération d'indices calculés avec une méthodologie plus à jour, intégrant des nouveaux produits dont les NTICs comme les ordinateurs et téléphones portables..., les produits des arts malagasy, la location de véhicules, les voitures d'occasion...

**Un lancement officiel a eu lieu le 08 mai 2019 à l'Hôtel Carlton Anosy**

Le Ministère de l'Economie et des Finances, par l'intermédiaire de la Direction Générale de l'INSTAT a effectué le lancement officiel des nouveaux CN et du nouvel IPC à l'Hôtel Carlton le mercredi 08 mai 2019. Les départements ministériels, les organismes des nations-unies, les secteurs privés, les étudiants/chercheurs ainsi que les journalistes ont été invités à cette occasion. La journée a commencé par une série d'allocutions émanant du Directeur Général de l'INSTAT, du Représentant de la Banque Mondiale et du Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances qui a représenté Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances. Par la suite, les techniciens de l'INSTAT sont intervenus pour présenter les nouveaux comptes nationaux et le nouvel indice des prix à la consommation. Pour terminer, l'assistance a été invitée à participer à la séance de questions-réponses. Une exposition de données statistiques sur des panneaux en bois a été organisée en parallèle aux différentes interventions.

**Le fruit d'une étroite collaboration entre le MEF et ses Partenaires techniques et financiers**

Il sied de mentionner que le processus d'adoption des nouveaux comptes nationaux et du nouvel indice des prix à la consommation a bénéficié de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le projet Stat Cap 2017-2022. A titre de rappel, ce projet a pour objectif de renforcer les capacités de l'INSTAT à produire et à disséminer des données de qualité. Outre l'amélioration des CN et de l'IPC, les domaines prioritaires suivantes sont couverts : (i) le renforcement du cadre institutionnel de l'activité statistique et des capacités de l'INSTAT, (ii) l'organisation du troisième Recensement Général de la Population de l'Habitation ou RGPH-3 et (iii) la réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté.



Photos : PRÉSIDENTIE DE MADAGASCAR

## 7<sup>e</sup> Session de Dialogue Politique entre Madagascar et l'Union Européenne : un partenariat mûre

[Source : Présidence de la République de Madagascar]

La 7<sup>e</sup> session de Dialogue politique entre Madagascar et l'Union Européenne s'est déroulée le 02 mai 2019 au Palais d'Etat d'Iavoloha. Cette rencontre, fruit d'un partenariat mûre entre les deux parties a été l'opportunité de resserrer davantage les liens entre Madagascar et l'Union Européenne, mais également d'adopter une nouvelle approche de travail conforme à la vision de SEM le Président de la République et les actions prioritaires de l'Etat malgache. Une vision claire qui vise à rattraper en quelques années le retard de développement de la Grande Ile. Le dialogue a porté sur une longue liste de domaines et secteurs à savoir les politiques actuelles, la gouvernance, la sécurité, les droits de l'Homme, la situation économique et les perspectives futures, la situation de la JIRAMA, les énergies renouvelables ainsi que l'état de la coopération entre les deux parties.

### Perspectives économiques

Pour l'année 2019, le Ministère de l'Economie et des Finances a tenu à assurer le maintien d'une prévision de croissance à 5,2% dans la Loi de Finances Rectificative 2019. Il y aura une augmentation des parts des secteurs secondaire et tertiaire suivant la tendance de leurs croissances respectives, grâce aux branches de l'énergie, du textile, du BTP, du tourisme et de la télécommunication.

En ce qui concerne le taux d'inflation, il est estimé à être contenu à 7,6% pour cette année. Les perspectives reposent sur la stabilité du prix du riz sur le marché international, et la stabilité de l'Ariary est optimiste grâce aux crédits issus du programme FEC destinés à l'aide à la balance de paiement.

### Conclusion de la session

Sur le sujet de relèvement économique de Madagascar, avec le partenariat de la Présidence de la République, l'UE soutient l'effort de développement de notre pays porté par la Politique Générale de l'Etat (PGE). Concernant le renforcement de la démocratie malgache, les deux parties se réjouissent de l'ancrage démocratique renforcé par le caractère inclusif, transparent et libre du processus électoral. Le Président Andry RAJOELINA a rappelé l'entier engagement du gouvernement à mener une lutte ferme contre l'insécurité et à prendre les mesures nécessaires

pour que soit garantie la stabilité sociale et économique, en vue de la consolidation de l'état de droit sur le territoire. L'UE a réitéré sa disponibilité à accompagner le gouvernement malgache dans ses efforts en faveur d'une justice moderne, indépendante et accessible. Concernant la lutte contre la corruption, contre les trafics illicites, et la promotion de la bonne gouvernance, l'Etat malgache est conscient de l'ampleur de ses actions et agit activement afin de rétablir un climat de confiance et de sécurité indispensable au redressement de la situation macro-économique et budgétaire du pays. L'UE félicite aussi les mesures annoncées pour protéger davantage l'environnement. Les deux parties vont prêter une attention particulière aux actions visant à conserver les bois précieux, les forêts et les ressources halieutiques. L'Etat s'est engagé à faire du secteur de l'économie bleue et des ressources halieutiques un support de l'émergence, tout

en garantissant une gestion durable des ressources et la protection de l'environnement. L'UE a exprimé sa disponibilité à reprendre les négociations pour un nouvel accord de pêche et d'un nouveau protocole. Sur le respect des droits de l'homme et la lutte contre la traite des êtres humains, l'UE soutient l'action gouvernementale et encourage la participation de Madagascar à l'Examen Périodique Universel 2019 pour suivre les recommandations déjà formulées dans l'exercice 2014. Elle a aussi encouragé le gouvernement à saisir l'occasion de la révision des mesures contre la traite des êtres humains en 2018 pour accroître leur efficacité.

Les deux parties ont passé en revue la mise en œuvre du Programme Indicatif National (PIN) ainsi que les fonds régionaux et les lignes thématiques de l'UE. Ont été évoqués le financement par l'UE de la réhabilitation de deux routes nationales, la RN6 et la RN13, d'un investissement total de 232 millions EUR. La partie malgache et l'UE se sont réjouis de la bonne conjoncture de la coopération bilatérale, en effet presque la totalité de l'allocation d'EUR 492 millions du Programme Indicatif National du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement étant déjà engagée et débloquée. Le septième dialogue politique entre la Partie malgache et l'Union Européenne reflète la solidité d'un partenariat mûre, engagé et loyal. L'Union Européenne a renouvelé son soutien et assistance à la démocratie et au développement socio-économique du pays et de la population malgache.





Photo : PRESIDENCE DE MADAGASCAR

Madagascar – Banque Mondiale :

## Appui budgétaire de 100 millions USD : marque de la confiance des PTFs

Par l'équipe du Cabinet du MEF

**A**pprouvé le 30 avril dernier, suite à la visite du Président de la Banque Mondiale, David MALPASS à Madagascar, le don de 100 millions de dollars d'aide budgétaire a été signé, lors d'une cérémonie qui a eu lieu au Palais de Mahazoarivo le 15 mai dernier par le ministre de l'Economie et des Finances Richard RANDRIAMANDRATO et la représentante résidente de la Banque Mondiale à Madagascar, Coralie GEVERS. La célérité avec laquelle, les deux parties ont mis en œuvre ce financement témoigne en tout cas de leur volonté à aller vite dans les réformes à entreprendre pour le développement de Madagascar.

Ce financement est destiné à soutenir les réformes entreprises à Madagascar pour améliorer la qualité et la transparence de la prise de décisions en matière budgétaire ; ainsi que la gouvernance du secteur de

l'électricité. L'opération renforce ainsi l'appui aux réformes indispensables à la réalisation des priorités clé du gouvernement définies dans la Politique Générale de l'État.

Une convention de rétrocession d'un fonds de 90 millions USD a été également signée entre le ministère de l'Economie et des Finances et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) représenté à cette occasion par son PCA Rondro Lucette RAZANADRINARISON, également Secrétaire Général du Gouvernement. Octroyés par la Banque Mondiale, ces 90 millions de dollars qui seront donc gérés par le FID concernent le projet filets sociaux de sécurité. Le projet aidera le gouvernement à accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filet de sécurité et à jeter les bases d'un système de protection sociale.

## FMI

### 5<sup>ème</sup> revue de la FEC : Vers un prochain décaissement

La 5<sup>ème</sup> Revue de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI a lieu du 28 mai au 12 juin. Une mission décisive de plus dans nos relations avec cet important bailleur de fonds traditionnel dans la mesure où elle aboutira normalement au prochain décaissement, dont le montant sera décidé par le Conseil d'administration du Fonds au mois de juillet prochain.

Durant cette 5<sup>ème</sup> mission de revue, les techniciens du Fonds passeront à la loupe avec la collaboration des autorités malgaches, principalement des techniciens du ministère de l'Economie et des Finances, les performances économiques réalisées. Une évaluation de la concordance de la loi de finances rectificative avec les réformes décidées de commun accord avec le FMI sera effectuée. Sur ce point, on peut dire que tous les signaux sont au vert, avec notamment une loi de finances rectificative réduisant les dépenses publiques de moindre utilité et favorisant les dépenses sociales et d'investissements. Les efforts entrepris en matière de réformes

et de redressement de la Jirama entreront également en ligne de compte dans les discussions avec les techniciens du Fonds. Le gouvernement maintient son objectif d'atteindre l'équilibre financier et de diminuer progressivement les subventions à la société nationale d'électricité. Et ce, en augmentant les recettes de la Jirama, tout en réduisant les coûts, et en améliorant sa gouvernance. Par ailleurs, la question de la gestion de la structure des prix du carburant sera évoquée durant cette mission du FMI. Le gouvernement suit actuellement de près ce dossier sensible des prix des carburants avec l'objectif d'atteindre la vérité des prix d'ici 2020. D'autres aspects des réformes comme la lutte contre la corruption- et l'adoption de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites seront également discutés.

Notons que le Directeur Adjoint du département Afrique du FMI fera partie de cette délégation de la 5<sup>ème</sup> revue de la FEC. Une mission qui constitue un signal fort de l'appui du FMI au gouvernement Malagasy. Un

gouvernement qui adopte une politique de croissance ambitieuse dans le cadre de la loi de finances rectificative qui table sur une croissance dépassant les 5%. De très bonnes perspectives, en somme, pour cette année 2019. La situation est d'autant plus favorable avec une grande stabilité politique issue d'une élection démocratique du nouveau Président de la République et d'une passation des pouvoirs en respect des règles républicaines. Cette stabilité politique sera renforcée avec les élections législatives qui devraient se dérouler dans une bonne organisation par les autorités. Bref, les conditions économiques et politiques sont actuellement remplies pour faire de cette 5<sup>ème</sup> revue de la FEC un succès. On rappelle, par ailleurs, que le ministre de l'Economie et des Finances Richard RANDRIAMANDRATO a participé aux dernières réunions de printemps du FMI et de la Banque Mondiale. Une mission qui lui a permis de peaufiner le dossier «Madagascar» auprès de ces deux grands bailleurs de fonds.

### Perspectives Economiques Régionales en Afrique Subsaharienne

Source : Fonds Monétaire International

La reprise économique se poursuit en Afrique subsaharienne. La croissance régionale devrait passer de 3% en 2018 à 3,5% en 2019, avant de se stabiliser à un peu moins de 4% à moyen terme. Ces chiffres couvrant toute la région masquent des différences considérables à la fois en termes de croissance et de perspectives entre les différents pays de la région. Environ la moitié des pays de la région, essentiellement les pays pauvres en ressources naturelles, devrait connaître une croissance d'au moins 5% - ce qui aura pour conséquence une augmentation du revenu par habitant plus rapide que la moyenne mondiale à moyen terme. Pour tous les autres pays, majoritairement ceux riches en

ressources naturelles, l'amélioration du niveau de vie sera plus lente.

Malgré ces différences en termes de perspectives économiques et de priorités en termes de politiques économiques, les pays de la région ont tous la nécessité d'accroître leur résilience et de générer une croissance plus durable, plus élevée et plus inclusive. Pour relever ces défis, il est important de reconstituer une marge de manœuvre budgétaire et d'accroître la résilience de l'économie aux chocs en augmentant les recettes, tout en adoptant des politiques visant à stimuler la productivité et l'investissement privé.



## Madagascar : Élu Membre de la Commission Statistique de l'ONU

Madagascar va faire désormais partie des États membre de la Commission Statistique des Nations Unies.

Par l'équipe de l'Institution National de la Statistique (INSTAT)

Cette commission qui a été créée en 1947, est l'organe suprême du système statistique mondial. Il supervise les travaux de la Division Statistique de l'ONU et est une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies.

Il rassemble les Statisticiens en Chef des États membres du monde entier. C'est l'instance décisionnelle suprême pour les activités statistiques internationales : dont l'établissement de normes statistiques, l'élaboration de concepts et méthodes et leur application aux niveaux national et international.

Madagascar commencera à exercer son mandat au sein de cette commission, par le biais de son Directeur Général de l'INSTAT, à commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et cela pour 4 ans. Ce mandat consiste à assister le Conseil Économique et Social

de l'ONU à :

- Promouvoir l'élaboration de statistiques nationales et l'amélioration de leur comparabilité;
- Coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées de l'ONU;
- Développement des services statistiques centraux du Secrétariat Général de l'ONU;
- Conseiller les organes des Nations Unies sur des questions générales relatives à la collecte, à l'analyse et à la diffusion d'informations statistiques;
- Promouvoir l'amélioration des statistiques et des méthodes statistiques en général.

Ceci est un des rares fois où Madagascar siège au sein d'une commission technique scientifique de cette envergure à un niveau aussi élevé de l'échelon international, sinon c'est certainement la première fois pour la commission statistique.

Comme avantage immédiat tiré de cette position, l'on

peut prévoir, entre autres, une plus grande visibilité pour Madagascar, une influence sur la structure de l'appareil statistique mondial, un appui certain au renforcement de notre système statistique national. Conséquemment à tout cela, il y aura plus de facilité à négocier des financements pour les projets et programmes au niveau de notre pays grâce à un système d'indicateurs sains, fiables, convaincants et reconnu au niveau mondial.

Enfin, c'est avec humilité que l'équipe de l'INSTAT, sous l'impulsion de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, a promis aux organes de l'ONU de faire le nécessaire pour honorer les attentes et attributions qu'impliquent cette élection, tel que décrite dans la lettre envoyée par l'INSTAT à la Division Statistique de l'ONU en réponse à l'annonce de l'élection.

1<sup>ER</sup> QUADRIMESTRE 2019

## Un taux de réalisation de 112% pour la Douane

Par l'équipe de la Direction Générale des Douanes (DGD)

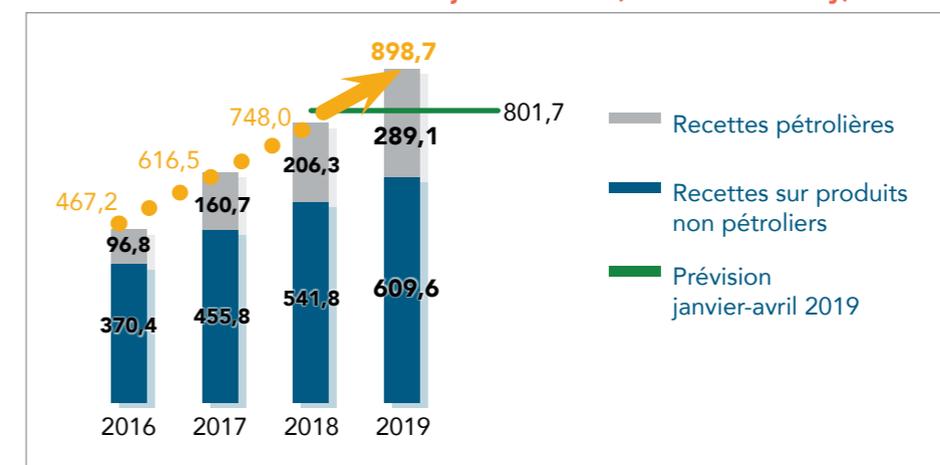
A l'aube de l'émergence économique de Madagascar, l'Administration douanière remplit résolument son rôle fiscal au-delà de sa mission de protection du patrimoine et des citoyens. Ainsi la Douane contribue pour une part de 49% des recettes fiscales perçues durant les quatre premiers mois de l'année 2019 par l'Administration des Impôts et des Douanes.

A la fin du premier quadrimestre, en dépit d'une révision globalement à la baisse du tarif douanier à l'endroit de l'industrie laitière, de l'agriculture et du secteur de la téléphonie mobile, la Douane affiche un bilan largement positif. En effet, les recettes recouvrées par la Douane se chiffrent à 898,7 milliards d'ariary soit un surplus de 97 milliards d'ariary par rapport à la prévision initiale de 801,7 milliards d'ariary.

Si l'on compare avec les réalisations de l'année précédente, cela représente une hausse de +20% par rapport au premier quadrimestre 2018.



Recettes douanières sur les mois de janvier à avril (en milliard d'ariary)



RECETTES FISCALES INTERIEURES (RFI)  
AU PREMIER QUADRIMESTRE 2019

## Resultat globalement positif pour les impôts sur les revenus et reprise modeste au niveau des impôts indirects

Par l'équipe de la Direction Générale des Impôts (DGI)

Le recouvrement des recettes fiscales intérieures (RFI) a enregistré des résultats appréciables en dépit des contreperformances constatées pour certains secteurs d'activité. Le premier quadrimestre est marqué par une croissance globale des impôts sur les revenus à hauteur de 21,39% par rapport à la même période de 2018. Les réalisations font état d'un résultat performant au niveau des IRSA, IRCM et IS. Cette dynamique de croissance est, pourtant, ralentie par les droits d'accises fortement marqués par la nette régression des contributions des industries de tabacs. Le produit de la TVA a modérément évolué de 10,55% comparé à l'année dernière.

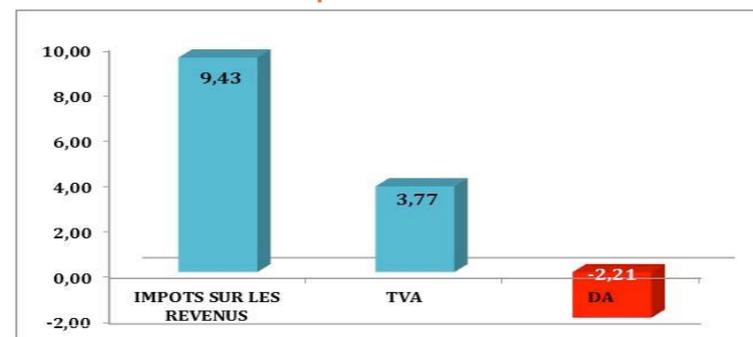
### Dynamisme inégal mais soutenu des impôts sur les revenus

L'impôt sur les revenus (IR) a cru de 22,08% par rapport au premier quadrimestre 2018. L'activité a été globalement haussière pour certaines branches à l'instar des BTP, Banque, et mine. L'IR affiche pourtant un gap de 21 milliards Ariary correspondant à un taux de réalisation de 91,38%. Cette réalisation est attribuable principalement, à la baisse des contributions des secteurs pétroliers, tabacs, alcools et transport. Les PME se sont surtout vues diminuer

la contribution des secteurs hôtellerie et immobilier. L'IRSA s'est établi à 177,56 milliards Ariary contre une prévision de 153,91 milliards Ariary dégageant ainsi un excédent de 23,65 milliards Ariary. Les réalisations des quatre premiers mois ont connu une augmentation de 13,8% par rapport à la même période de 2018. Un rebond remarquable a été relevé au niveau des secteurs grands contributeurs de l'IRSA dont le secteur minier et le secteur industriel. Cela s'est traduit par une augmentation significative des rémunérations nettes imposables. Et en parallèle, cette situation est la résultante des efforts consentis en matière de recouvrement des arriérés ainsi que des retombées de la mesure administrative en matière de contrôle fiscal.

La performance de l'IRCM provient essentiellement de l'accroissement des souscriptions aux bons du Trésor affichant un taux de croissance avoisinant les 50% par rapport à 2018. Le résultat assez médiocre en matière d'impôt synthétique (IS) du mois de janvier 2019 (période cyclonique et généralement période de soudure) a été vite rattrapé au cours des mois de février et avril. L'IS a fortement cru par rapport à l'année 2018 au taux de 63% pour l'ensemble des centres fiscaux. Cela est, entre autres, lié à l'effet positif de la disposition fiscale relative au changement du seuil d'assujettissement (seuil ramené à 200 millions Ariary) par la loi des finances initiale pour 2019 et à la contribution de l'IS intermittent recouvré au niveau de la DGE et des SREs.

Graphique n°1 : Contribution des impôts et taxes à la croissance des RFI au 1<sup>er</sup> quadrimestre 2019



Source : SSP, mai 2019

### Faible croissance de la TVA par rapport au premier quadrimestre 2018

La TVA a connu une hausse de près de 11% par rapport à la même période pour 2018. Toutefois, le taux de réalisation (95,31% de l'objectif assigné) de la période s'est replié par rapport à 2018 sous l'effet des baisses enregistrées des contributions des prestataires de service, transport, télécommunication et industriel. De même, des baisses conséquentes des paiements pour certaines sociétés du secteur pétrolier et BTP ont été remarquées. Se référant aux déclarations de ces secteurs, les baisses de leur contribution

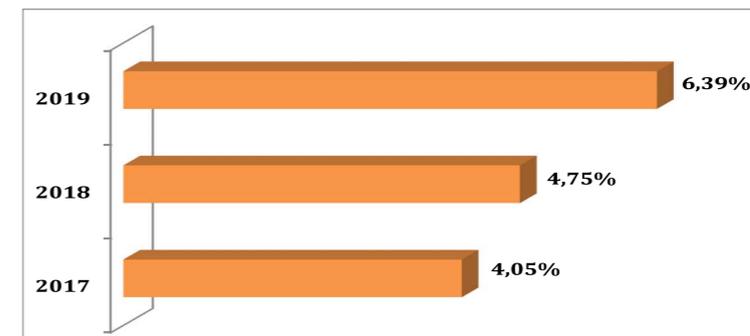
sont liées à la hausse des TVA déductibles (75,64%) non suivie par celle des chiffres d'affaires (13,38%) et des TVA collectées (12,80%). Il est, toutefois, à noter que la cible annuelle à atteindre en matière de TVA est partiellement tributaire de la réalisation de certaines mesures administratives de rattrapage. Corrélativement, le résultat pour les PME et les contribuables des centres fiscaux s'est soldé sur des bonnes notes dégageant un excédent de 25,73 milliards Ariary, dû à l'augmentation du nombre des contribuables assujettis au niveau des SREs et conjugué avec les impacts des autres mesures administratives (apurement des arriérés, optimi-

sation du contrôle fiscal et amélioration de la gestion de la TVA).

### Repli au niveau des droits d'accises (DA)

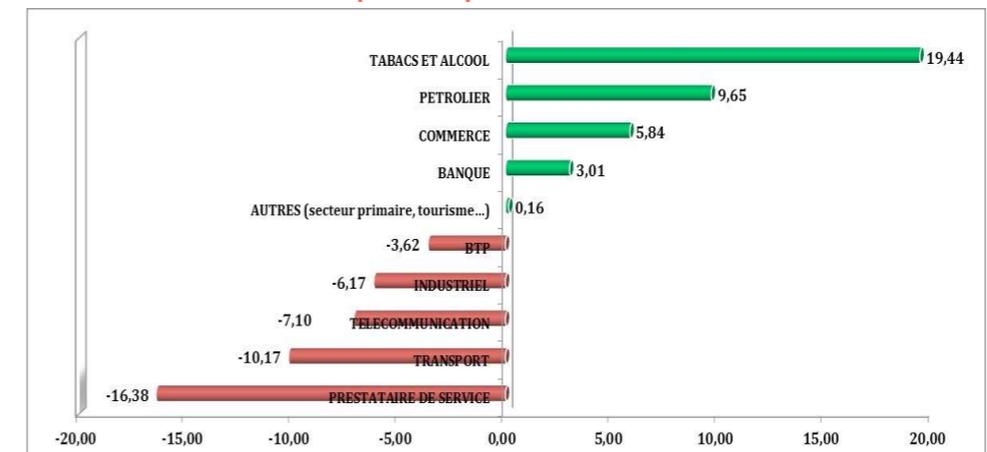
Parallèlement à la baisse de 12,45% enregistrée par rapport aux réalisations de l'année 2018, les DA n'arrivent pas à honorer l'objectif escompté avec une moins-value de 21 milliards Ariary (enregistrement de gap mensuel pour les mois de février à avril). Cela correspond à des baisses de 16,6% de la contribution des secteurs tabacs et alcool et de 21% du secteur commerce. Par ailleurs, l'analyse des déclarations en matière de DA fait ressortir une tendance baissière généralisée de toutes ses composantes notamment : baisse de 16% des DA sur tabacs, de 15,5% des DA sur alcool (baisse de 13,2% de la consommation de bières et de 6,7% des whiskies) et de 7,6% des DA sur boissons hygiéniques. Cela est combiné avec la timide évolution, par rapport à 2018, des DA sur télécommunication sous l'effet de la révision du taux de 10% à 8% malgré la hausse du montant des communications prépayées de 17,42% et communications post-payées de 30,63%.

Graphique n°2 : Evolution du poids de l'impôt synthétique dans les impôts sur les revenus aux premiers quadrimestres 2017 à 2019



Source : SSP, mai 2019

Graphique n°3 : Contribution des secteurs d'activité des grandes entreprises à la croissance de la TVA au premier quadrimestre 2019



Source : SSP, mai 2019

SECTEUR MINIER :

# Les recettes non fiscales encaissées par le Trésor Public

Par l'équipe de la Direction Générale du Trésor (DGT)

Redevances minières, ristournes minières et frais d'administration minière. Telles sont les recettes issues du secteur minier et qui sont encaissées par le Trésor Public Malagasy. Les recettes issues de la vente des substances minières c'est-à-dire les redevances minières et les ristournes minières, représentent au total 2% de la valeur marchande ou de la facture à la première vente des substances minières. Le calcul du montant des frais d'administration minière est basé, quant à lui sur les produits des frais d'administration minière annuels sur chaque permis délivré.

### Les recettes issues de la vente des substances minières

Les recettes issues de la vente des substances minières sont perçues directement par le Trésor Public. Sur les 2% de la valeur marchande, **les redevances minières** représentent **0,6%**, tandis que les ristournes constituent les **1,4%** restant. Il revient à la **Direction Régionale des Mines** de délivrer la **déclaration de redevance** et la **déclaration de ristournes** permettant à l'opérateur de s'acquitter du montant dû soit au régisseur de recettes, soit au guichet du Trésor Public installé dans la commune où sont extraites les substances minières, soit dans la caisse d'un autre Trésorier.

Il revient ensuite au Trésorier qui a effectué l'encaissement de réaffecter les quotes-parts des différents bénéficiaires soit par transfert comptable, soit par opération d'ordre (cas des régions ou communes gérées par le Trésor), soit directement par virement bancaire (cas des communes rurales non gérées par le Trésor). En effet, afin d'accélérer les procédures, les ristournes collectées au niveau de chaque poste comptable sont directement virées au profit des comptes des communes rurales bénéficiaires.

Contrairement aux redevances minières, dont l'Etat bénéficie à hauteur de **65% de la somme perçue**, les Collectivités territoriales bénéficient **90% du**

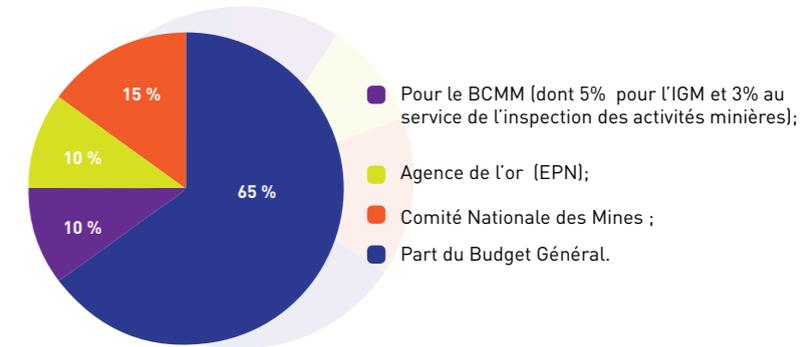
**montant total des ristournes minières.**

### Les frais d'administration minière

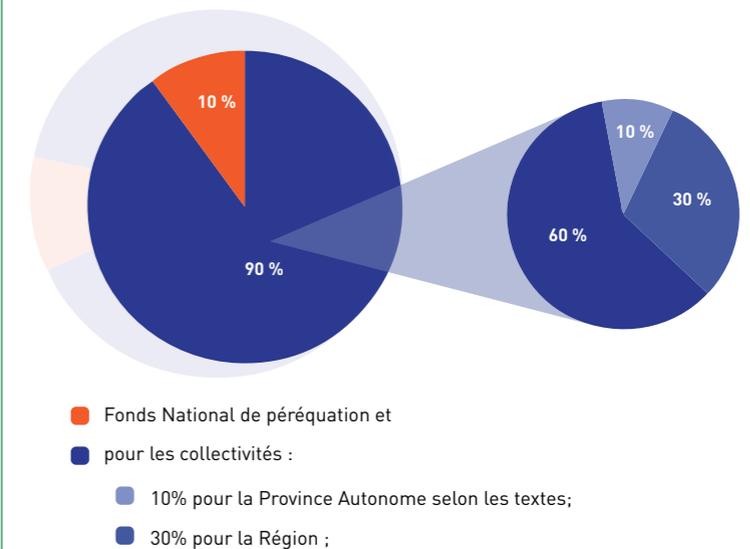
Il revient au **Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM)**, qui est un établissement public, de collecter les frais d'administration minière. Les recettes encaissées sont versées soit directement auprès de l'agent comptable du BCMM, soit auprès des régisseurs des services des Mines situés dans les chefs-lieux des régions. Ces recettes perçues par les régisseurs sont par la suite versées auprès des Trésoriers régionaux, lesquels se chargent de leur transfert à la Recette

### Répartition des recettes au profit des entités bénéficiaires.

### Répartition de la redevance minière



### Répartition des ristournes minières



Générale d'Antananarivo. La BCMM émet alors un chèque adressé au Trésor accompagné d'un état de répartition suivant laquelle la Recette Générale d'Antananarivo se charge de la réaffectation des quotes-parts des différents bénéficiaires par opération d'ordre, par transfert comptable (cas des régions ou communes gérées par le Trésor), ou directement par virement bancaire (cas des communes rurales non gérées par le Trésor).

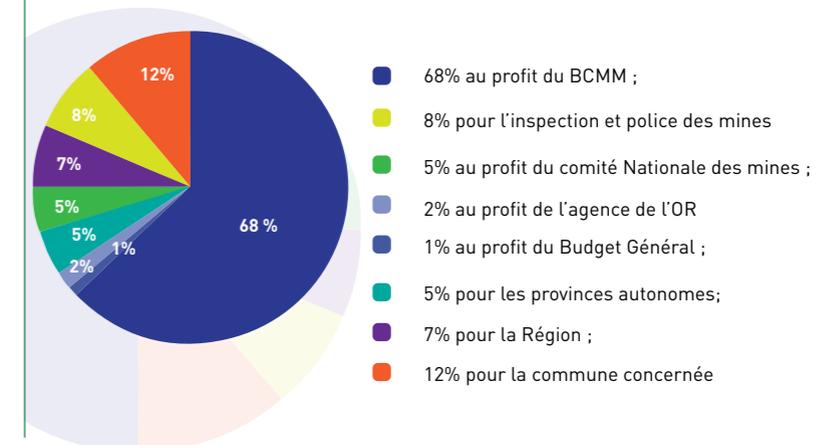
### Définitions pratiques

**Frais d'administration minière annuels par carré :** les frais dus par le titulaire, en recouvrement des coûts des prestations et de la gestion des droits attachés au permis minier qui sont garantis par l'Administration; ils sont fixés par carré.

**Redevance Minière :** la perception effectuée au profit de l'Etat et des institutions sectorielles nationales, qui est due sur la valeur des produits des mines à leur première vente.

**Ristourne minière :** la perception au profit de la Collectivité territoriale décentralisée, qui est due sur la valeur des produits des mines à leur première vente.

### Répartition des frais d'administration minière



PATRIMOINE DE L'ETAT

# La gestion des hôtels ministériels

Par l'équipe de la Direction Générale des Finances et des Affaires Générales (DGFA)

La bonne gouvernance est aujourd'hui au cœur de toutes les actions dictées par la Loi de finances rectificative 2019. Cela concerne de près la gestion du patrimoine de l'Etat, notamment les résidences destinées au logement des personnalités étatiques et politiques.

Suite à la demande des intéressés, le MEF établit une décision portant autorisation d'occupation en fonction de la disponibilité des hôtels ministériels. L'entrée en jouissance d'un hôtel ministériel est subordonnée à des formalités préalables, à savoir, la remise des clés et l'état des lieux contradictoire. La passation est effectuée entre le futur occupant ou son représentant et les agents de la Direction du Patrimoine de l'Etat/Service des Logements et Bâtiments Administratifs avant l'occupation effective.

Les droits et obligations des occupants d'un hôtel ministériel sont généralement régies par le cahier de charge concernant l'occupation des logements administratifs.

### Cessation de jouissance

Généralement, le droit d'occupation d'un hôtel ministériel prend fin à la cessation de fonction des bénéficiaires.

Une décision de retrait de la décision portant autorisation d'occupation émanant du MEF est alors établie. A la libération des lieux, les clés doivent être remises à la DPE/SLBA suivi d'un état des lieux contradictoire et

### La gestion des Hôtels ministériels

Les Hôtels Ministériels sont gérés au niveau du Ministère en charge des logements administratifs, en l'occurrence, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction du Patrimoine de l'Etat.

Les activités de gestion consistent principalement à attribuer, retirer et faire libérer les hôtels ministériels, les entretenir et les maintenir en bonne état, mettre à jour la situation de ces hôtels à chaque mouvement, constituer les dossiers fonciers des propriétés où sont érigés ces hôtels afin de les préserver, effectuer les études concernant les différents travaux envisagés pour ces hôtels.

L'occupation de ce type de résidence

L'occupation des hôtels ministériels respecte les procédures édictées par les réglementations en vigueur.

éventuellement l'inventaire des meubles, assisté par le dépositaire comptable concerné.

Toutefois, au terme de leur droit d'occupation effectif, suivant l'Article 3 du Décret n°2016-075 déterminant les droits et avantages attribués aux anciens Chefs d'Institution, ces derniers disposent de six (06) mois après leur mandat pour quitter la villa. Quant aux membres du Gouvernement, ils libéreront la villa dans un délai de trois (03) mois après la cessation de leurs fonctions gouvernementales, selon le Décret n° 2011-165 du 19 avril 2011 fixant le régime des avantages en nature des membres du gouvernement à la cessation de leurs fonctions.

Pour les autres catégories, l'occupation d'un hôtel à la cessation des fonctions est fixée à un (01) mois.

Les problèmes rencontrés dans la gestion des Hôtels ministériels La gestion de ces hôtels ministériels est confrontée à différents problèmes.

A ce jour, certaines villas ministérielles font encore l'objet d'occupations anarchiques. En effet, certains occupants, dont les droits ont expiré, refusent de libérer les lieux. Dans pareils cas, des procédures administratives sont entamées à leur encontre.

Outre les occupations illégales, les Hôtels ministériels sont insuffisants face au nombre croissant des demandeurs, accentué par la tendance actuelle de leur transformation en bureaux.

Par ailleurs, le comportement non responsable de la plupart des occupants conduit à la dégradation avancée de ces villas. Le crédit alloué aux travaux d'entretiens s'avère également être insuffisant, ce qui ne permet pas à la DPE de les maintenir en état.

### LISTE DES HOTELS MINISTERIELS

N°	LOCALITE	DENOMINATION
<b>LIBRES</b>		
1	AMPASANIMALO	LOUISON
2	ISORAKA	Villa sise, 51 Rue de Russie
3	NANISANA	Maison B Lot II A 123
<b>OCCUPES</b>		
4	AMPARIBE	JEAN CHARLES
5	FARAVOHITRA	DG DES FINANCES
6	AMBOHIBAO	SEA BIRD
7	ANDOHALO	P/té TAFONDRO ET POITOU
8	ANKADILALANA	St ANTOINE
9	AMPAHIBE	AMPAHIBE
10	ANKADIVATO	SOAMIAFARA
11	AMBATOBE	GRANDES PIERRES
12	MAHAMASINA	JEAN JEANNE
13	IVANDRY	Ex Solima E D B M
14	AMPASANISADODA	PLANTON
15	AMBOHIBAO	Bord de l'EAU
16	AMBODIROTRA	HERMITAGE
17	FARAVOHITRA	DIRECTION DU CONTRÔLE FINANCIER
18	FIADANANA	ORSTOM N°1
19	AMPASANISADODA	LA POMAREDE
20	ANTSAKAVIRO	MAHAZENDANA
<b>BUREAUX</b>		
21	AMBOHIJATOVO	BON REGARD
22	AMPANDRIANOMBY	ST DENIS N°1
23	ANTANINARENINA	Villa ANALAMANGA
24	FARAVOHITRA	Hôtel PG Cours d'Appel
25	ISORAKA	TCHEKOFF
26	TSIAZOTAFO	Imm, RAMAROSAONA Emile
<b>EN LITIGE (CONTENTIEUX)</b>		
27	FARAVOHITRA	St CLEMENT

## GESTION DES EFFECTIFS

# Pour une base de données à jour et fiable

Par l'équipe de la Direction Générale des Finances et des Affaires Générales (DGFAG)



la politique de la fonction publique, elle permet à celle-ci de s'aligner avec la Politique Générale de l'Etat.

Les dépenses de Solde des Agents de l'Etat représentent environ 30% du budget de l'Etat. Cependant, la rémunération des fonctionnaires « fantômes », de ceux sous-employés, ainsi que ceux dont leur poste est inapproprié, constitue un gaspillage budgétaire. La solution demeure ainsi dans la coopération du MEF et de la MFPTLS à travers l'utilisation d'AUGURE.

### FORMATIONS DES RESPONSABLES

Un atelier de présentation générale s'est récemment tenu à Anosy sous la houlette du Directeur Général des Finances et des Affaires Générales auprès du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Secrétaire Général du MEF et du Directeur de la Fonction Publique auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales (MTEFPLS).

Des séances de formations dispensées aux responsables des Ressources Humaines dans les différents départements ministériels et institutions au niveau central et plus tard, dans les Régions, ont été programmées sur plusieurs semaines. Ceci a pour but de les imprégner de la maîtrise de l'application. Plusieurs équipes composées de deux (02) Agents du Service en charge de l'informatique, de deux (02) Agents du Service de la Législation et des Etudes et d'un (01) Agent venant de la Fonction Publique, sont chargées des formations. Cependant, il est à noter que tous les responsables au niveau central ont déjà tous été formés.

Pour une gestion efficiente de la base de données des Agents de l'Etat, l'Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources humaines de l'Etat (AUGURE) a été créée. Son lancement officiel a été effectué en 2017. Et suite aux dispositions du Conseil des Ministres du 17 avril 2019 dernier, tous les Ministères, toutes les Institutions, tous les organismes rattachés employant des fonctionnaires ont l'obligation d'utiliser cette plateforme, si auparavant cela ne concernait que ceux payés par le Budget Général. La mobilité spatiale et temporelle des Agents de l'Etat conduit à des difficultés au niveau de la gestion des effectifs. Or, la bonne gouvernance exige que l'Etat gère efficacement ces derniers qui sont à sa disposition. La mise en place d'AUGURE, laquelle est conjointement gérée par le

Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'administration, du travail et des lois sociales a permis d'apporter une solution pérenne à l'Administration pour qu'en résultent des statistiques fiables et à jour.

Notons que la procédure de base de la création de cette application est la Gestion des Ressources Humaines de l'Etat élaboré en 2007 par le Ministère en charge de la Fonction Publique (FOP). Néanmoins, plusieurs bases de données pour chaque Agent existent, ce qui n'est pas gérable. Voilà pourquoi une refonte quant à la gestion unique de celles-ci a été entamée. Le rapprochement des fichiers est d'ailleurs en cours. Ceci concerne surtout la situation de chaque Agent pour connaître son lieu d'affectation et ses fonctions. En d'autres

termes, le but est de permettre à la Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) de procéder au contrôle physique de tous les Agents.

### MODE DE GESTION D'AUGURE

AUGURE comporte deux (02) modes de gestion, à savoir la gestion financière et la gestion administrative. Cette dernière est celle que les Ministères, les Institutions et organismes rattachés doivent utiliser. Les modules de base de la gestion d'actes administratifs, à savoir le recrutement, l'affectation et le départ (retraite, décès, sanctions disciplinaires, démission et radiation) y sont traités. Dans un futur assez proche, ceci concernera toute gestion de carrière car le module prendra également en charge le maintien

en activité, le renouvellement de contrat et l'avenant.

Le « workflow » de la gestion de l'acte administratif sur AUGURE se procède comme suit : le Ministère employeur initie en premier le projet, puis il sera transféré au niveau de la Fonction Publique. Il sera ensuite transmis pour « visa financier » au niveau de la Direction de la Gestion des Effectifs des Agents de l'Etat (DGEAE) auprès du MEF, avant d'être envoyé à la DGCF pour « visa ». Le dossier est alors renvoyé au Ministère employeur pour « mandatement » (l'ancien acte formaté) pour finir à la Direction en charge de la Solde (Direction de la Solde et des Pensions – DSP) auprès du MEF pour « mandatement ».

Il convient de préciser que la modification des informations sur chaque Agent est possible sur cette application. Il s'agit du nom, des prénoms, du numéro

de la Carte d'Identité Nationale (CIN), de la date de naissance et de la situation de celui-ci.

Un référentiel poste y est intégré, lequel a été pris suivant la nomenclature de la Fonction Publique. Plusieurs statistiques sont d'ailleurs disponibles, entre autres, des statistiques par corps, par poste, par sexe, par régions, par niveau d'études, etc.

### AVANTAGES

La création d'AUGURE s'avère importante et utile pour l'Etat pour une meilleure tracée des données, la sécurisation et le suivi de celles-ci. Cette application émet un acte administratif authentique. Par ailleurs, c'est un outil de décision essentiel pour les hauts responsables. En effet, en facilitant le pilotage de

# Réformes du système des marchés publics à Madagascar

Par l'équipe de la Direction Générale de l'Autotité de Régulation des Marchés Publics (DGARMP)

**Le domaine des Marchés Publics fait partie des sujets de réforme et de changement afin d'atteindre les objectifs fixés relatifs au système des Marchés Publics Malagasy, à savoir : l'efficacité, l'efficience du domaine mais aussi la fluidité et la diligence du traitement des dossiers pour pouvoir réaliser en un temps record les politiques publiques fixées par le Gouvernement dans le PGE, étapes non négligeable pour la croissance économique du Pays. Ainsi, Madagascar est appelé à améliorer son système des Marchés Publics actuel pour que ce domaine constituera un véritable levier pour la croissance économique du pays.**

## Quel changement à apporter et quelles stratégies à adopter pour améliorer la performance et la diligence dans le domaine des Marchés Publics ?

Parmi les problèmes rencontrés dans la pratique des Marchés Publics à Madagascar, l'opinion publique mais aussi les parties prenantes dans le système fustige la lourdeur administrative dans ce domaine. Cette situation peut être expliquée par : la lenteur de traitement des dossiers, la manque de compétence des organes de la commande publique, la corruption, le retard de paiement des prestataires mais aussi, peut-être, par des réglementations imprécises, etc. Face à cette situation, des mesures de réformes ont été adoptées à Madagascar afin de palier à ces problèmes empêchant le respect des principes généraux des marchés publics à savoir : la liberté d'accès à la commande publics, l'égalité de traitement des candidats ainsi que la transparence des procédures. Depuis une douzaine d'années d'application de l'ancien Code des Marchés Publics, nous avons eu plusieurs vécus tant positifs que réticents. Ce qui a conduit à la mise à jour du Code des Marchés Publics (CMP) de 2004, ainsi le nouveau CMP a été promulgué le 25 janvier 2017. Il s'agit de la loi 2016-055.

Certaines des grandes mesures de réformes apportées par ce

nouveau CMP se présentent actuellement comme suit :

- Consécration du principe de séparation de la fonction « contrôle » et celle de « régulation » des marchés publics, ainsi la fonction de contrôle est assurée par les Commissions des Marchés tandis que celle de régulation est assurée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics
- Mise en évidence des particularités respectives de la fonction de régulation et celle de contrôle.
- Mise en place d'un fonds de pérennisation au profit de l'Autorité de régulation des marchés publics
- Redéfinition des compétences de l'organe administratif chargé de statuer sur les plaintes, désormais dénommé Comité de Règlement de Différends et chargé des recours administratifs liés à l'attribution des marchés et du règlement amiable des litiges.
- Mise en place d'un comité d'éthique au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics chargé d'instruire les cas de non-respect de l'éthique des marchés publics disposant d'une structure tripartite et paritaire.
- Mise en adéquation des marchés publics avec les exigences d'ordre budgétaire : contrat-cadre, marchés à commandes, intégration des fonctions budgétaires dans le mécanisme de l'achat public

- Mise en place progressive des procédures dématérialisées afin d'optimiser le système informatisé de gestion des marchés publics et les actions de fiabilisation des bases de données sur les commandes publiques.
- Introduction de nouvelles dispositions qui traitent spécialement de la délégation de maîtrise d'ouvrage
- Introduction de dispositions qui font de la détermination préalable des besoins une obligation de l'autorité contractante lors de la phase de préparation et d'étude
- Introduction de dispositions plus explicites qui imposent la planification (Plan de passation des marchés)
- Introduction de dispositions prévoyant la possibilité de recours à l'arbitrage, la conciliation et la médiation en cas de litige
- Introduction de dispositions prévoyant l'application effective des sanctions, notamment les amendes prévues par la loi sur le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière, et ce, indépendamment des sanctions pénales ou administratives éventuelles

Dans la mise en œuvre du présent code, la société civile est habilitée à saisir l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de toutes les irrégularités qu'elle constate dans la conduite du processus des marchés publics à toutes les étapes, depuis la planification jusqu'à l'exécution des opérations. Il en va de même en ce qui concerne son devoir d'interpellation et de proposition en matière de régulation et de contrôle des marchés publics.

Néanmoins, à titre transitoire, les dispositions des Titres VII et VIII

de la loi n°2004-009 du 26 juillet 2004 portant Code des Marchés Publics portant respectivement sur l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et le règlement des litiges et recours restent en vigueur jusqu'à l'effectivité de la mise en place des textes d'application du nouveau CMP qui vont assurer la mise en place effective des structures respectives prévues dans le nouveau code. Beaucoup d'autres solutions sont aussi actuellement en gestation, proposées par l'ARMP après une large consultation auprès de toutes les parties prenantes et seront transposées en actes, pour améliorer le fonctionnement du système des Marchés Publics à Madagascar.

Parmi ces solutions, le projet d'allègement de procédure de passation des Marchés. Ce projet est inscrit dans le cadre du contrat de performance de l'ARMP pour cette année 2019.

Il consiste à l'élaboration des différents textes d'application du Code des Marchés Publics, qui préconisent des mesures qui assureront la transparence et la diligence dans le traitement des dossiers durant la procédure de passation des marchés publics en vue d'une meilleure efficacité et efficience de la dépense publique, et pour une meilleure réalisation de la PGE et les politiques publiques du Pays.

Ces mesures peuvent se traduire par :

- la mise en place des réglementations révisant à la baisse les délais réglementaires fixés pour le traitement des dossiers de Marchés Publics à chaque étape de la procédure de passation des marchés publics allant de la publication des marchés publics jusqu'à l'évaluation et l'attribution,
- l'amélioration de la publica-

tion des informations sur les marchés publics aussi bien au niveau central que régional,

- le relèvement des seuils de passation et de revue a priori des marchés publics,
- la suppression de la mise en concurrence à un certains seuils,
- l'amélioration de l'application Système Informatisé de Gestion des Marchés Publics (SIGMP) par l'introduction de plusieurs nouveautés,
- la mise en place d'un « open data » pour la commande publique où les données essentielles relatives à tous les avis saisis sur SIGMP seront librement accessibles sur le site internet de l'ARMP intitulé : « [marches.armp.mg](http://marches.armp.mg) »,
- aménagement aux délais minima de publication,
- application de la procédure d'achat direct pour l'achat de certains services de transport,
- Achat direct sans mise en concurrence formelle pour l'achat des timbres-poste, des cartes de crédits téléphoniques prépayés, abonnements téléphoniques et abonnements en internet, contrats d'assurance et leur renouvellement, insertion des avis de publicité des marchés publics,
- Dispositions spéciales pour les Sociétés à participation majoritaire publique et les EPIC, achat direct pour les achats d'intrants et de matières premières destinés à la transformation,...etc

Toutefois, il est très important de souligner que, la réforme du système des marchés publics qui est essentiellement orientée vers l'allègement des procédures de passation des Marchés ne devrait jamais, en aucun cas, conduire à une normalisation d'une procédure dérogatoire

# Gestion des investissements publics : une stratégie de réforme conforme à l'émergence économique

[Source : FMI]



La gestion des investissements publics à Madagascar nécessite une nouvelle stratégie de réforme, en partant du contexte que de nouvelles orientations présidentielles ont été définies cette année. A cet effet, une mission du département des finances publiques du FMI a apporté son appui à l'administration économique et financière en proposant une base conforme aux ambitions gouvernementales qui sont inscrites dans l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM), bientôt traduite en Plan Émergence Madagascar.

## UNE VISION, ET UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE POUR L'INVESTISSEMENT

Le gouvernement veut garantir une relance forte de l'investissement public à la fois au niveau national et ainsi de manière décentralisée. L'atteinte de cet objectif suppose le renforcement des qualités de la sélection et de la priorisation des investissements publics, et à cette fin, de leur inscription dans un cadre général de développement national et sectoriel traduisant de façon opérationnelle les grands axes de l'IEM.

La budgétisation des programmes d'investissements doit adopter

un horizon pluriannuel en tirant parti des outils déjà développés tels que les Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et Programme d'Investissement Public (PIP). En effet, il est souhaitable que l'horizon de projection du PIP actuel soit allongé d'un à trois ans afin d'amplifier la portée temporelle des documents de programmation budgétaire qui en dépendent. L'intégralité des coûts des projets devra être budgétisée et la cohérence entre les budgets annuels et les CDMT devra être fortement améliorée. La coordination de la programmation du développement régional des Collectivités Territoriales

Décentralisées à celle de l'administration centrale facilitera la réalisation de l'IEM, car les budgétisations des investissements nationaux et régionaux doivent notamment être synchronisées.

## ASSEOIR LA PROGRAMMATION SUR LES BESOINS DU PAYS

Il s'agit de permettre à l'aide publique au développement de répondre aux besoins de Madagascar. Et pour cela, il est important de :

- Instituer une conférence annuelle d'évaluation des besoins préalables à la programmation et sélection des projets d'investissements
- Étendre à l'ensemble des projets la procédure d'analyse et de priorisation déjà mise en place pour les investissements sur financements intérieurs
- Renforcer le pôle central d'impulsion, de coordination et de suivi des investissements institué au plus haut niveau

## RÉDUIRE LES DÉLAIS DE GESTION ET RENFORCER LES CONTRÔLES

Force est de constater que les retards actuellement enregistrés dans la réalisation des investissements créent des goulots d'étranglement. De ce fait, il est recommandé de :

- Réduire les délais d'approbation des conventions de prêts par le Parlement
- Rendre opérationnelle cadre de gestion des Partenariats Publics-Privés
- Rendre disponibles sans délai les fonds de contrepartie
- Améliorer le suivi de l'exécution des investissements par les ministères sectoriels
- Instituer un contrôle a posteriori efficace des investissements

## ASSURER LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PUBLIC

L'exécution des investissements publics doit aboutir à des actifs

productifs et durables. Les projets d'investissements publics doivent ainsi suivre une procédure efficiente des marchés publics, obtenir un financement garanti dans la durée et faire l'objet d'un suivi rigoureux de leur exécution et de leur gestion comptable. Les mesures suivantes, visant à renforcer la sauvegarde des actifs, doivent être prises en compte :

- Mettre à jour les textes juridiques sur la gestion des actifs publics
- Instaurer un inventaire régulier des actifs préparatoire à la tenue d'une comptabilité patrimoniale
- A moyen terme, instaurer une comptabilité patrimoniale
- Assurer la maintenance des données pour une meilleure appréhension des besoins et une optimisation des décisions d'investissement.

Le département ministériel en charge de l'économie et des finances, dirigé par M. Richard RANDRIAMANDRATO, a pris en compte de ces diverses recommandations en les inscrivant dans le nouveau document stratégique PEM (Plan Émergence Madagascar) 2019-2023. Un document qui sert d'outil de référence pour tous les acteurs de développement, de tableau de bord pour les Hautes Instances de décisions et d'outil de solidarité pour tous les citoyens.



## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2019

# Le budget de l'Etat ajusté aux nouvelles directives de la PGE

Par l'équipe de la Direction Générale des Finances et des Affaires Générales (DGFAG)

Avec la mise en place du nouveau régime en début d'année, le budget de l'Etat–outil de mise en œuvre politique publique –s'adapte à la nouvelle réorganisation gouvernementale, ainsi qu'à ses nouveaux objectifs et orientations. C'est dans cette optique qu'a été élaborée la Loi de Finances rectificative 2019, validée le 15 mai dernier en Conseil des ministres.

Il convient de souligner que le processus de validation a été effectué dans le respect du délai déterminé par la Loi organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances. L'article 2 alinéa 5 stipule en effet que les lois de Finances rectificatives doivent être déposées au cours du second semestre de chaque année sauf en cas de nécessité ou d'urgence.

Cette loi se démarque par l'examen de la qualité des dépenses publiques de chaque ministère par

le Président de la République et le Gouvernement pour permettre l'exécution de la politique économique structurelle et ainsi l'atteinte des objectifs d'émergence économique. Celles-ci se traduiront par la réalisation de grands projets d'investissement dans différents domaines.

Dans le domaine « infrastructures », des projets de construction de l'autoroute reliant Antananarivo et Toamasina, celle de la Rcade Nord-Est, la Rcade Est, la route Ivato-Village artisanal avec flyover, les réhabilitations des routes nationales (RN1, RN2, RN3, RN4, RN5, RN5A, RN6, RN7, RN12A, RN13, RN44, RN43) et des routes dans le périmètre Antananarivo-ville. On peut également noter comme exemple le lancement des travaux de construction de gymnases avec des capacités de 4000 places aux niveaux de Mahajanga et de Toamasina, et des piscines olympiques aux niveaux de Toliara et Mahajanga.

Dans le domaine des transports, le renouvellement et la construction des infrastructures des réseaux ferroviaires, la réhabilitation de bâtiment Gare Manakara, l'achat de wagons de locomotive, la réhabilitation des voies sur la ligne FCE et la viabilisation du réseau ferroviaire Nord figurent entre autres parmi les projets en vue. L'aménagement et la construction aux normes des infrastructures de transports routiers au profit des voyageurs et de marchandises sur le territoire national sont également envisagés.

En matière d'éducation, la construction de 800 salles de classe, et des dotations aux établissements publics de 7500 tables-bancs sont au programme du Gouvernement. Chaque enfant en âge d'être scolarisé, sans exclusion, bénéficiera d'une éducation fondamentale d'une durée de 9 ans. Pour alléger les charges parentales notamment les plus vulnérables, des caisses écoles seront créées au niveau de 20.000 écoles, un (1) million de kits scolaires seront distribués. Des cantines scolaires seront placées dans les zones à haute insécurité alimentaire et bénéficieront à 30.000 élèves.

Pour le renforcement du système de santé, 7 districts devront être couverts cette année par la Couverture Santé Universelle. Le taux d'utilisation du fonds d'équité pour la prise en charge des plus démunis est fixé à au moins 60%.

A noter que pour accélérer la croissance fixée cette année à un taux de 5,2%, la part du budget pour les Programmes d'Investissement Public (PIP) a été significativement revue à la hausse au détriment des dépenses pour le fonctionnement de l'administration. Quant aux taux d'inflation en termes de glissement annuel de moyenne

et de fin de période, ces derniers seront en baisse. Ils passeront respectivement de 7,2% dans la LFI 2019 à 6,7% dans la LFR 2019; et de 6,8% dans la LFI 2019 à 6,4% dans la LFR 2019. Trois facteurs conduiront à cette performance par rapport à la demande intérieure qui sera favorisée par la mise en œuvre des nouveaux axes prioritaires de la PGE. Par ailleurs, les indices des prix à la consommation de certaines catégories de produits, notamment les PPN, la santé, l'éducation, le transport, ainsi que le logement, l'eau et l'électricité connaîtront des baisses progressives.

### OPTIMISATION DES DÉPENSES

Dans le cadre de cette loi de finances rectificative, l'estimation des dépenses totales a été revue à une hausse légère de 0,2% par rapport à la LFI 2019, passant de 8796,1 milliards d'Ariary à 8816,2 milliards d'Ariary. Une révision à la baisse de 2,2% sera escomptée sur l'ensemble des crédits des Institutions et Ministères. Cette diminution sera plus significative au niveau des dépenses en capital avec une régression notable de 214,9 milliards d'Ariary au niveau des emprunts.

Une économie au niveau des dépenses de solde a également été réalisée. Celles-ci ont diminué de 1,9% pour s'établir à 2360,5 milliards d'Ariary au lieu de 2407,2 milliards d'Ariary. Les efforts d'assainissement et de restructuration au niveau des services publics ont conduit à une compression du nombre des départements ministériels. La suspension temporaire des dispositifs relatifs au reclassement et le non engagement des dépenses >

> relatives au réajustement des salaires par rapport à l'inflation à raison de 7% durant les quatre premiers mois de l'année 2019 expliquent également à cette situation. A noter qu'une économie de 46,8 milliards d'Ariary au niveau du traitement des salaires a été dégagée, ouvrant ainsi un espace pour son redéploiement vers d'autres rubriques dans la LFR 2019. Les dépenses d'indemnités par contre augmenteront de 5 milliards d'Ariary pour s'établir à 215,0 milliards d'Ariary.

Et, pour une meilleure gestion des finances publiques, une réallocation des dépenses de fonctionnement est prévue par la loi de finances rectificative. Celles-ci connaîtront une baisse de 0,9%. Cette réduction sera notamment constatée au niveau des Biens et Services qui passeront de 452,0 milliards d'Ariary à 392,0 milliards d'Ariary. Les transferts et subventions, pour leur part, atteindront 1 179,0 milliards d'Ariary contre 1 141,0 milliards d'Ariary.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles augmenteront de 1,8% par rapport à la LFI 2019. Cette variation est la conséquence de la baisse de 14% constatée au niveau des emprunts, qui sera compensée par une hausse des financements internes à hauteur de 273,8 milliards d'Ariary. Les dépenses d'investissement financées en interne passeront de 1263,1 milliards d'Ariary à 1536,9 milliards d'Ariary, soit une variation de 21,7%. Quant aux investissements sur financement externe, ils seront fixés à 2312,3 milliards d'Ariary au lieu de 2518,2 milliards d'Ariary.

En termes de structure de financement, les PIP pour cette LFR 2019 feront en majorité l'objet de financements extérieurs. Néanmoins, la contribution du financement interne dans ces PIP connaîtra une hausse de 21,7% tandis qu'une baisse de 8,2% sera enregistrée en termes de dynamisme des PIP externes.

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR

Le secteur «infrastructures» détient la part la plus importante aux environs de 60% du budget destiné au PIP, soit un montant total de 927,9 milliards d'Ariary. En effet, l'accès aux services d'infrastructure de base demeure un défi de taille pour le Gouvernement actuel. La restructuration du pays est prévue de se faire dans un contexte

d'un aménagement renforcé du territoire, et d'une stratégie répondant aux besoins réels de la population. Les projets à mettre en œuvre se focaliseront également sur la sécurisation foncière, la politique d'ouverture des zones à fort potentiel, l'exploitation des sources d'énergies renouvelables, l'électrification rurale et l'approvisionnement en eau potable.

Pour le renforcement du socle social, une enveloppe d'un montant de 217,9 milliards d'ariary soit, 14,2% du PIP interne, sera destiné à la consolidation des services de santé, à l'amélioration du système éducatif, au renforcement de la protection sociale et de la femme, à l'intégration des jeunes, à la dynamisation du sport, ainsi qu'à la valorisation de la communication et de la culture.

Pour le secteur Productif, une enveloppe de 87,2 milliards d'Ariary du PIP lui est consacrée, soit 5,7% des crédits. Cette part est loin d'être négligeable dans les PIP sur financement externe. Avec ce budget, l'Etat mettra en exergue les projets d'investissement et de soutien à la productivité locale afin d'initier une augmentation rapide du PIB.

Pour le secteur administratif, une enveloppe atteignant aux alentours de 19% du PIP, soit 303,8 milliards d'ariary sera mobilisée dans cette LFR. Des projets destinés à appuyer le Gouvernement dans le cadre de la mise en place d'un Etat fort, la restauration de la confiance de la population envers l'Etat et ses représentants à tous les niveaux seront lancés. La construction de bâtiments administratifs (Samifin, Bianco), la mise aux normes des entités publiques rattachées à la Présidence œuvrant dans le secteur sécuritaire, le renforcement du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) sont entre autres des initiatives à entreprendre dans le cadre de la mise en place de l'Etat fort.

#### EN TERMES DE RECETTES

Il est lieu de souligner que le niveau nominal des recettes fiscales restera inchangé par rapport à la LFI 2019, établies à 5 544,6 milliards d'Ariary. Il en va de même pour les recettes non fiscales qui seront contenues à 102 milliards d'Ariary. Quant aux dons, une hausse de 165,1 milliards d'Ariary, soit 156,0 milliards d'Ariary de dons courants et 9,0 milliards d'Ariary de dons en capital est constatée. Le niveau des dons a atteint les 1745, 6 milliards d'Ariary.

# Placer les collectivités territoriales décentralisées au cœur du développement

Par l'équipe de la DGFA

L'instauration de la Bonne Gouvernance est une volonté émise par le chef de l'Etat à travers la Politique Générale de l'Etat (PGE) dans laquelle figure l'axe de l'autonomisation et la responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Ces dernières sont notamment vouées à avoir plus de latitude dans le processus de développement du pays à travers une politique de décentralisation budgétaire. Devenant acteurs principaux du développement du pays au niveau local à travers la PGE, les CTD sont amenés à avoir plus de moyens pour permettre aux représentants étatiques au niveau local de participer pleinement aux actions allant dans le sens de l'émergence.

La Loi de finances rectificative 2019 a ainsi été élaborée pour rendre effective non seulement la décentralisation budgétaire, mais aussi administrative. Cela se traduit par l'octroi de moyens financiers aux CTD mais aussi par l'appui du gouvernement aux actions des CTD liées à la conservation de l'environnement, au renforcement des résiliences locales, au maintien de l'ordre et de la sécurité dans ces localités, à la gestion des migrations, à l'amélioration de l'accès de la population aux logements décentes, aux infrastructures et services sociaux de base, et les initiatives de développement local.

La LFR 2019 prévoit ainsi la consolidation des transferts financiers vers les CTD à hauteur de 23 milliards d'ariary, s'ajoutant



aux 12,26 milliards d'ariary prévus pour les régions suivant l'arrêté n°9483/2018 relatif à l'harmonisation de transfert des subventions liées au fonctionnement allouées par l'État au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées, et le décret n°2007-347 du 30 avril 2007, relatifs à l'indemnité mensuelle des membres du comité du Fokontany.

Pour appuyer les CTD dans leur élan vers leur autonomie et vers la décentralisation budgétaire émergente, le gouvernement les accompagne dans leur renforcement de capacité par la mise en place d'un programme de réformes de l'administration et de modernisation de l'action publique des collectivités terri-

toriales. Le projet «Développement des capacités de chefs de circonscriptions administratives et territoriales» permettra également l'accomplissement de ces actions par l'intermédiaire de l'acquisition d'engins destinés à la construction de routes au profit des 23 régions.

À travers la LFR, la volonté de l'Etat d'apporter des améliorations dans la gouvernance des collectivités territoriales est priorisée, ainsi les efforts devraient être conséquents à tous les niveaux. Le pouvoir appartenant au peuple, les décisions administratives concernant les problèmes régionaux et locaux se doivent d'être efficaces et les CTD en sont les maîtres d'œuvres.

# Les opérations de la dette publique

Par l'équipe de la Direction Générale du Trésor (DGT)

**A travers la Direction de la Dette Publique, le Trésor Public assure le suivi de l'endettement de Madagascar, de sa négociation jusqu'à son remboursement, ainsi que son éventuelle rétrocession aux sociétés commerciales ou sociétés à participation financière de l'Etat. C'est ainsi qu'elle prend part aux négociations bilatérales ou multilatérales de prêts ou de dons contractés par le Gouvernement avec les partenaires financiers ou autres bailleurs de fonds internationaux et les Ministères techniques**

## Remboursement de la dette : hausse de 6,3%

**4225,0 milliards MGA**, tel est le montant maximal d'emprunts extérieurs pouvant être contractés par le Gouvernement Central selon la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2019, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI). La loi de finances prévoit et autorise le plafond d'endettement du gouvernement central que ce soit pour la dette extérieure ou la dette intérieure.

Pour ce qui est de la dette intérieure composée en grande partie des Bons du Trésor par Adjudication (BTA) et du Bon du Trésor Fihary (BTF), le plafond de l'endettement s'élève à 3600,0 milliards MGA, soit une augmentation de 3% par rapport à la LFI.

Le montant maximal des garanties sur emprunt susceptibles d'être accordées par l'Etat est fixé à 350,0 milliards MGA. En contrepartie de la garantie octroyée, le Trésor Public est autorisé à percevoir auprès de tous les nouveaux bénéficiaires de garantie des frais et commissions liés à la garantie.

En termes de remboursement de la dette, par rapport à la LFI, la LFR 2019 accuse une légère hausse de 6,3%. Cette hausse fait

suite à un faible accroissement de décaissement. Le montant de la dette extérieure à rembourser pour la LFR 2019 est de 396,9 milliards MGA dont 250,9 milliards MGA en principal, et 146,0 milliards MGA en intérêts. En outre, les charges de la dette intérieure pour l'année 2019 sont maintenues à 286,7 milliards MGA. Le taux d'intérêt moyen pondéré global servi sur les titres émis par le Trésor Public est estimé à 10%.

## Mettre en œuvre la stratégie d'endettement adoptée

Concernant l'endettement, la mise en place d'une stratégie est prévue par la Loi n° 2014 - 012 du 21/08/2014 régissant la dette publique et la dette garantie par le Gouvernement Central. Par ailleurs, la structure du portefeuille de la dette, les objectifs en matière d'endettement pour la période considérée, ainsi que le champ d'actions de la stratégie de la dette figurent parmi les éléments prévus par le document de stratégie de gestion de la dette. Ce dernier est établi de façon triennale avec un glissement annuel. Chaque année, il est annexé à la Loi de Finances.

Depuis 2015, quatre documents de Stratégie de la Dette à Moyen-Terme (SDMT) ont été élaborés et annexés aux Lois de Finances

Initiales. La SDMT donne la composition préférable du portefeuille de la dette réduisant les coûts avec un niveau de risque acceptable, en tenant compte du cadre macro-budgétaire et des sources potentielles de financement, dans le contexte des objectifs de gestion de la dette. Elle est établie conformément aux plafonds d'endettement et aux recommandations issus de l'Analyse de Viabilité de la Dette et des Programmes avec le Fonds Monétaire International.

La première partie du document concerne le rapport de mise en œuvre de la SDMT précédente. La deuxième partie met en exergue la stratégie d'endettement public à adopter par le Gouvernement sur les trois années à venir.

## Principales recommandations de la SDMT pour 2019-2021 :

- Poursuivre les réformes en matière de gestion de la dette publique
- Maintenir une gestion budgétaire saine
- Mobiliser les ressources financières intérieures du pays
- Améliorer l'identification et la priorisation des investissements publics
- Améliorer la capacité d'absorption des ressources issues du financement extérieur



## Quid des grands projets sur financement extérieur en cours de réalisation

Les secteurs appuyés par les partenaires financiers peuvent être catégorisés en secteurs infrastructure, énergie, agricole, multi-sectoriel, social et gouvernance. Les **projets d'infrastructures** les plus importants en terme de montant parmi les projets en cours, financés sur emprunt concernent la construction des RN5A, RN6, RN13, RN9, Route By Pass, Tsarasaotra, Ivato - Ambohitrimanjaka, Pont Mangoky, la Réhabilitation du port Toamasina, le Projet de Développement Urbain, Lalankely 3, le projet de connectivité des transports et le projet de réseaux de télécommunication. Le financement de ces projets s'élève au total à environ 1,34 milliards USD. Plusieurs

bailleurs de fonds y contribuent à savoir la Banque Mondiale, l'AFD, la BAD, la BEI, les Bailleurs de fonds Arabes, l'Eximbank de Chine, la JICA avec des conditions de financement semi-concessionnels et concessionnels. S'ensuit le **secteur Energie**, financé sur emprunt extérieur à hauteur de 0,57 milliards USD. L'objectif est d'améliorer la performance opérationnelle de la société nationale d'électricité (JIRAMA), la fiabilité de la fourniture d'électricité par la densification de réseau et de mini-réseau l'électrification hors réseau et l'amélioration du transport énergétique. Des grands aménagements hydroélectriques sont également prévus, ainsi que le développement des réseaux hybrides photovoltaïques. Par ailleurs, le FIDA est le plus

grand contributeur du financement du secteur agricole, mais la BAD et la Banque Mondiale soutiennent également le monde rural. Les activités portent sur la chaîne de valeur, le développement des filières, l'appui aux entrepreneurs ruraux, la sécurisation foncière, la professionnalisation de la pêche...

Le Pôle Intégré de Croissance 2 est le seul projet multisectoriel dans le portefeuille, appuyant aussi bien le tourisme, l'agriculture, l'énergie, l'agro-industrie, la fiscalité, le désenclavement des zones d'activité.

Le **secteur social** englobant l'éducation et les filets sociaux de sécurité financé sur emprunt est exclusivement soutenu par la Banque Mondiale à hauteur de 90 millions USD. Néanmoins, le Bailleurs appuie également le secteur à travers des dons.

La **gouvernance** est soutenue par les projets visant l'amélioration de la recette fiscale, le développement local, l'appui au partenariat public privé et la promotion des investissements. Les deux bailleurs de fonds qui s'y relaient sont la BAD et la Banque Mondiale.

A noter que le portefeuille de la dette de Madagascar compte 47 projets en cours et en vue au titre de l'année 2019 pour un montant total de 3,17 milliards USD. Le plus ancien projet en cours, financé sur emprunt extérieur a été signé en 2007 pour une date limite de décaissement en 2022. Il s'agit du Programme de soutien aux Pôles de Micro Entreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER), lequel a connu deux financements supplémentaires par le même bailleur, à savoir le Fonds international de développement agricole (FIDA). La réhabilitation du Port de Toamasina est le projet dont la date de clôture est la plus lointaine dans le portefeuille de la dette de Madagascar vu que le dernier décaissement est prévu en 2029.

PRÊTS PROJETS			
BAILLEURS	CONVENTION LIBELLE	MONTANT EN MIOS USD	NATURE PROJET
GROUPE DE LA BAD	PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS ENTRE MADAGASCAR ET LES PAYS DE LA COMESA ET DE L'OCEAN INDIEN	43,06	INFRASTRUCTURE
IDA	PRODUIR - PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE DE RESILIENCE	75,00	INFRASTRUCTURE
IDA	PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS - PACT	140,00	INFRASTRUCTURE
BEI	ROUTE BYPASS EST NORD-EST	31,90	INFRASTRUCTURE
BEI	MODERNISATION RESEAUX ROUTIERS	127,22	INFRASTRUCTURE
AFD	ROUTE BYPASS EST NORD-EST	25,30	INFRASTRUCTURE
AFD	PROJET DE DESENCLAVEMENT DES QUARTIERS PRECAIRES DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO (LALANKELY 3)	22,80	INFRASTRUCTURE
JAPON	EXTENSION PORT TOAMASINA (AEP)	411,00	INFRASTRUCTURE
CHINE	REHABILITATION ROUTE IVATO-TSARASAOTRA ET BVD DE L'EUROPE-VILLAGE DE LA FRANCOPHONIE (CHEC)	40,75	INFRASTRUCTURE
CHINE	PROJET DE CONSTRUCTION DU RESEAU ROUTIER RELIANT L'AEROPORT IVATO ET ANTANANARIVO (CRBC)	105,23	INFRASTRUCTURE
CHINE	PROJET ROUTE RN2 PORT TOAMASINA (AFECC)	59,59	INFRASTRUCTURE
CHINE	MODERNISATION RESEAUX TELECOMMUNICATION	50,00	INFRASTRUCTURE
CHINE	TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA RN5A RELIANT AMBILOBE À VOHEMAR	156,00	INFRASTRUCTURE
ARABIE SAOUDITE	PONT MANGOKY	20,00	INFRASTRUCTURE
KOWEIT	PONT MANGOKY	10,00	INFRASTRUCTURE
BADEA	PONT MANGOKY	20,00	INFRASTRUCTURE
OFID	PONT MANGOKY	10,00	INFRASTRUCTURE
<b>TOTAL INFRASTRUCTURE</b>		<b>1 347,85</b>	
FIDA	DEFIS - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (CO-FINANCEMENT OFID)	25,65	AGRICULTURE
IDA	PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE (CASEF)	53,00	AGRICULTURE
IDA	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE (PADAP)	65,00	AGRICULTURE
OFID	DEFIS - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (CO-FINANCEMENT FIDA)	20,00	AGRICULTURE
AFD	PADAP - PROJET D'AGRICULTURE DURABLE SELON L'APPROCHE PAYSAGE	26,00	AGRICULTURE
<b>TOTAL AGRICULTURE</b>		<b>189,65</b>	
IDA	PAGOSE - REDRESSEMENT ET RESTRUCTURATION DE LA JIRAMA	65,00	ENERGIE
IDA	LEAST-COST ELECTRICITY ACCESS DEVELOPMENT PROJECT - LEAD	150,00	ENERGIE
IDA	ENERGY ACCESS EXPANSION (PAGOSE 2)	40,00	ENERGIE
BEI	PROJET ANDEKALEKA HYDROPOWER PLANT UNIT 4 (AEP)	35,39	ENERGIE
BELGIQUE	PROJET DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE A PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	9,60	ENERGIE
CHINE	PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE HYDROELECTRIQUE DE RANOMAFANA SUR L'IKOPA (SINOHY-DRO)	270,38	ENERGIE
<b>TOTAL ENERGIE</b>		<b>570,37</b>	
IDA	PIC 2 :CORRIDOR - POLES INTEGRES DE CROISSANCE	48,00	MULTISECTEUR
IDA	PIC 2 - 2	70,00	MULTISECTEUR
<b>TOTAL MULTISECTEUR</b>		<b>118,00</b>	
IDA	FSS - FILET SOCIAUX DE SECURITE	40,00	SOCIALE
<b>TOTAL SOCIALE</b>		<b>40,00</b>	
IDA	PROJET D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC (PAPSP)	40,00	GOUVERNANCE
IDA	PROJET D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR (PIFM)	45,00	GOUVERNANCE
<b>TOTAL GOUVERNANCE</b>		<b>85,00</b>	
IDA	PROJET D'APPUI A L'EDUCATION DE BASE (PAEB)	55,00	EDUCATION
<b>TOTAL EDUCATION</b>		<b>55,00</b>	
		<b>2 405,87</b>	

# Fiscalité : consolidation progressive de la reprise

Par l'équipe de la Direction Générale des Impôts (DGI)



Pour obtenir une croissance durable, une dynamique positive et face aux contraintes liées au rééquilibrage des dépenses et des recettes, la loi des finances rectificative dans son volet fiscal met en lumière la nécessité de devoir prendre des mesures orientées dans ce sens.

L'administration fiscale doit continuer à faire de profondes réformes pour atteindre à fin décembre 2019 un niveau de recettes fiscales intérieures s'élevant à 3173 milliards Ar (taux de pression fiscale intérieure brute 7,01% contre 6,36% en 2018).

Elle s'efforce d'évoluer vers une administration de service, dans une culture de performance. Une réforme pour l'amélioration du système d'informatisation de la télé déclaration est amorcée. Le déploiement du nouveau logiciel SAFI est prévu se terminer avant la fin de l'année. Par ailleurs, elle se mobilise également à prévenir l'évasion

fiscale, maîtriser les fraudes et réduire les situations informelles, en renforçant les collaborations avec les autres administrations et institutions.

Pour sécuriser les recettes et pour ne pas pénaliser les bons contribuables, des efforts pour le recouvrement des arriérés s'avèrent tout aussi urgents quoique difficiles à mettre en œuvre. Des dispositifs qui ciblent certains secteurs ont été pris, notamment l'exonération de TVA de certains produits qualifiés d'essentiels (compléments alimentaires pour nourrissons, lampes solaires, préservatifs, maïs, blé et semence de soja). Pour optimiser l'effet de ces mesures, l'administration a décidé d'adopter la perception des acomptes d'IR et d'IS sur les opérations d'importation qui va être étendue à tous les importateurs immatriculés à l'exception des entreprises franches, des grands exploitants miniers, et des importateurs détenant une attestation de destination des biens affectés à l'immobilisation.

# De nouvelles dispositions pour l'administration douanière

Par l'équipe de la Direction Générale des Douanes (DGD)



La Loi de finances rectificative pour l'année 2019 présente quelques modifications pour l'Administration douanière. Ces changements ont été abordés et murement réfléchis dans une optique de bien commun, en concordance avec les objectifs et axes du Plan pour l'émergence de Madagascar; de nouvelles dispositions visant le développement du pays qui transite par le bien-être de la population.

Ainsi, des amendements ont été apportés au Code des douanes visant principalement le renforcement des dispositions permettant à l'Administration de mener à bien ses actions. Ces dispositions concernent notamment (1) la précision sur les modalités de calcul des droits et taxes en douane dans des textes réglementaires (Article 2.2°), (2) la distinction de l'octroi du régime de franchise en matière d'avitaillement aux navires affectés à la pêche professionnelle maritime aussi bien dans les eaux internationales que dans la Zone Economique Exclusive (Article 241.3°), (3) l'insertion des notions de saisie réelle et de saisie fictive en cas de constatation d'infraction lorsque les marchandises de fraude ne sont plus matériellement saisissables

(Article 267-2°), et (4) la détermination du juge compétent en matière de transformation de la saisie en confiscation dans le cadre de la vente aux enchères avant jugement (Article 336.1°)

Pour ce qui est du Tarif des douanes, les modifications consistent à (1) appuyer la mise en œuvre du programme de diffusion massive de kits solaires dans différentes régions de Madagascar par l'exemption de TVA à l'importation des lampes solaires portatives de la sous position n°8513.10 10 et la création d'une sous position n°8539.50 10 afférente aux kits composés de « lampes et tubes LED, de boîtier de chargement avec ou sans batterie incorporée et de panneaux photovoltaïques » afin de les exempter de DD et de TVA à l'importation, (2) promouvoir les méthodes de contraception modernes afin de réduire la transmission par voie sexuelle du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles et prévenir également les grossesses non désirées par l'exemption de DD et de TVA à l'importation des préservatifs de la sous position tarifaire 4014.10 00; (3) lutter contre la malnutrition et ainsi contribuer au développement économique du pays en rendant accessibles

des aliments de complément au lait maternel par l'exemption de TVA à l'importation de « lait diététique pour l'alimentation des enfants conditionné pour la vente au détail » des sous-positions n°0402.10 10, n°0402.21 10 et n°0402.29 10 et l'exemption de DD et de TVA à l'importation des « aliments pour nourrissons et enfants en bas âge » de la sous-position n°1602.10 00 et des « compléments diététiques pour enfants » du n°2106.90 50.

Inévitablement, ces nouvelles dispositions douanières occasionnent un impact fiscal estimé à 3 milliards d'ariary de perte soit 0,1% de l'objectif de recettes pour l'année 2019. De fait, la cible de recettes douanières est maintenue à 2632,6 milliards d'ariary afin de soutenir les politiques socio-économiques de l'Etat. Ce niveau est soutenu par le renforcement des mesures de contrôles.

## Prévision de recettes douanières dans le cadre de la loi de finances rectificative 2019 :

### Présentation en flux (source : DGFAG)

Unité : milliard d'ariary

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
DD	141,1	143,1	146,6	144,5	575,4
TVA	321,1	323,9	331,7	327,0	1303,7
AUTRES	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
<b>Droits et taxes non pétroliers</b>	<b>462,3</b>	<b>467,1</b>	<b>478,5</b>	<b>471,6</b>	<b>1879,6</b>
TPP	83,6	58,3	75,9	64,0	281,8
TVAPP	139,1	98,4	126,3	107,4	471,2
<b>Taxes pétrolières</b>	<b>222,7</b>	<b>156,8</b>	<b>202,2</b>	<b>171,4</b>	<b>753,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>685,0</b>	<b>623,9</b>	<b>680,6</b>	<b>643,0</b>	<b>2 632,6</b>

### Présentation en stock (en cumul) (source : DGFAG)

Unité : milliard d'ariary

	Fin Trimestre 1	Fin Trimestre 2	Fin Trimestre 3	Fin Trimestre 4
DD	141,1	284,3	430,9	575,4
TVA	321,1	645,0	976,7	1303,7
AUTRES	0,1	0,2	0,4	0,5
<b>Droits et taxes non pétroliers</b>	<b>462,3</b>	<b>929,5</b>	<b>1 407,9</b>	<b>1879,6</b>
TPP	83,6	142,0	217,9	281,8
TVAPP	139,1	237,5	363,8	471,2
<b>Taxes pétrolières</b>	<b>222,7</b>	<b>379,5</b>	<b>581,7</b>	<b>753,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>685,0</b>	<b>1 309,0</b>	<b>1 989,6</b>	<b>2632,6</b>



# Étude sur le prix du carburant

Par l'équipe du Centre de Recherches, d'Études et d'Appui à l'Analyse Économique à Madagascar (CREAM)

**L**a lutte contre la pauvreté à Madagascar constitue l'un des principaux objectifs dans l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM). Parmi les différents obstacles qui ne permettent pas le développement de Madagascar, figure la difficulté à maîtriser le niveau des prix des carburants à Madagascar. En effet, l'économie en général de la Grande île est fortement dépendante de l'évolution du niveau du prix du pétrole car il (le niveau de prix) conditionne les prix des autres biens et services qui l'utilise dans la vie quotidienne comme : le prix de l'énergie, les frais liés au transport de marchandises et de personnes et les prix des produits de première nécessité.

Comme Madagascar est un pays importateur net de ces produits pétroliers, la grosse crainte des acteurs économiques reste encore et toujours la hausse des prix de ces produits pétroliers. De plus, la montée des prix des produits pétroliers reste toujours négative pour l'économie malagasy au sens où elle réduit sa capacité à créer et à distribuer des richesses.

Cette note, effectuée par le Centre de Recherches, d'Études et d'Appui à l'analyse Économique à Madagascar, se concentre principalement sur les causes de la hausse du prix des carburants à Madagascar et les impacts de cette hausse sur l'économie en général. Elle propose également des prévisions de l'évolution de ces prix à partir d'un modèle économétrique ARIMA (Autoregressive Integrated Moving Average) et offre des recommandations pour stabiliser les prix des produits pétroliers.

L'étude a permis de constater que :

- Au niveau mondial, les principales causes de la hausse des produits pétroliers sont : l'insuffisance de l'offre de pétrole par rapport à une demande de plus en plus accrue; l'instabilité politico-économique des régions ou pays qui approvisionnent le marché mondial; l'émergence de la Chine et la chute des investissements dans l'exploration et la production du pétrole;
- Au niveau national, les causes de la hausse des produits pétroliers sont la détaxation engagée par le gouvernement de l'époque c'est-à-dire vers le début de l'année 2003 combinée avec la dépréciation de l'Ariary qui a perdu 80% de sa valeur à l'époque; une libéralisation du secteur pétrolier sans les vraies règles de la concurrence, la faiblesse de la capacité de stockage des usines de raffinerie à

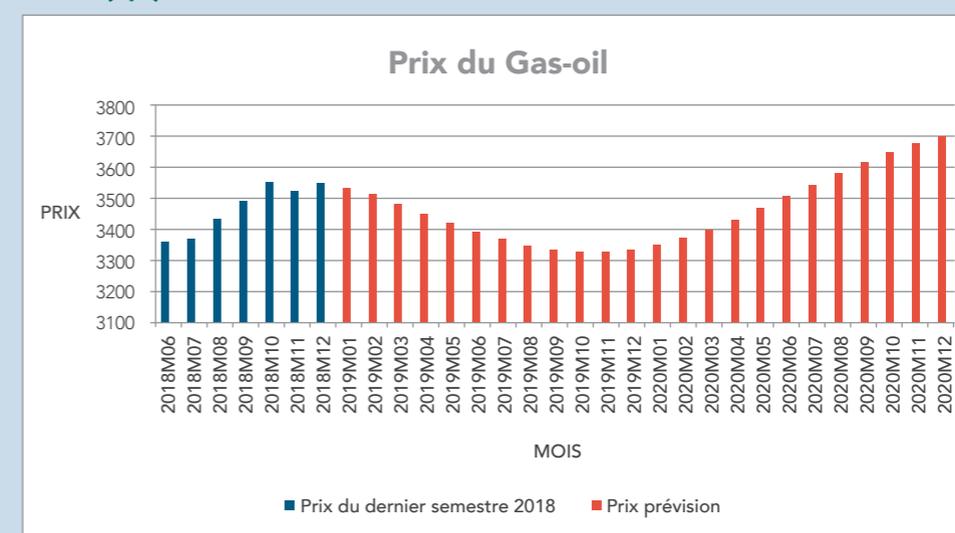
Madagascar et le manque de transparence entre les niveaux des taxes payés par les pétroliers et les marges bénéficiaires des compagnies pétrolières jugées trop élevées par l'Etat.

Les prévisions effectuées à l'aide du modèle économétrique ARIMA pour les mois à venir en 2019 et 2020 offrent des résultats assez satisfaisants même si elles doivent être prises avec précaution car le cours du pétrole reste une variable très volatile et l'évolution des prix des produits dérivés du pétrole restent fortement liée à celle du cours mondial de l'or noir.

Les prévisions de 2 ans effectuées sur Eviews de l'évolution du prix du gas-oil du début du mois de Janvier 2019 jusqu'au mois de décembre 2020 montre que le prix moyen tournerait autour de 3462 Ariary. Un pic autour de 3699

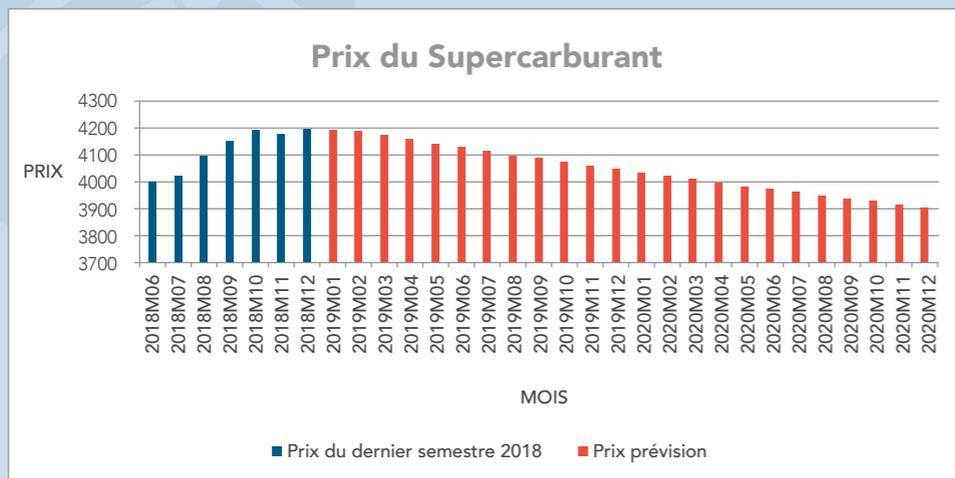
Ariary serait observé vers la fin de l'année 2020 et un niveau minimum de 3324 Ariary serait constaté en Octobre 2019. Il est tout de même indispensable de préciser que les évolutions du prix des produits pétroliers seront fortement liées à l'évolution de plusieurs paramètres comme le prix du baril à l'international, la compétitivité de l'Ariary par rapport aux devises étrangères, l'évolution de la croissance économique malagasy mais également mondiale car un ralentissement de l'économie mondiale dû à une dépréciation du dollar par exemple est bénéfique pour une relance économique du pays car les biens importés vont coûter moins chers, y compris les produits pétroliers, dont Madagascar est fortement dépendant pour son énergie, et est fortement indispensable à son tissu industriel.

Prévision de l'évolution du prix du Gas-oil par le modèle économétrique ARMA(2,2) de Janvier 2019 à Décembre 2020



Source : INSTAT 2018, auteurs et résultats de la prévision sur Eviews10.

**Prévision de l'évolution du prix du supercarburant par le modèle ARMA (1,2) de Janvier 2019 à Décembre 2020**



Source : INSTAT 2018, auteurs et résultats de la prévision sur EvIEWS10.

Les prix mensuels du supercarburant pour les deux années à venir selon les prévisions effectuées par le modèle ARMA (1,2) de EvIEWS se situeraient aux alentours de 4045 Ariary, c'est-à-dire en légère hausse par rapport à celui de 2018. En effet, les prix moyens de ce type de carburant en 2018 tournaient autour de 4036 Ariary, soit une hausse de 9 Ariary en moyenne pour les deux années en cours et à venir. Toutefois, l'évolution du prix moyen évoluerait de manière contradictoire lorsqu'on prend une à une les années 2019 et 2020 par rapport au prix moyen de 2018, car le prix moyen du supercarburant serait estimé à 4122 Ariary pour cette année 2019, soit une hausse moyenne de 86 Ariary le litre; alors qu'en 2020, il serait autour de 3967 Ariary, soit une baisse moyenne de 68 Ariary le litre. Cependant, il convient de réitérer que le modèle envisagerait une hausse de 9 Ariary en moyenne pour les deux années 2019 en cours et 2020 à venir par rapport au prix moyen de 2018. Les axes d'intervention dans

lesquels les décideurs politiques peuvent jouer un rôle sont très diverses par rapport à ces prévisions. L'Etat peut tout d'abord déterminer les facteurs qui influencent le prix du carburant en général et ensuite adopter les mesures nécessaires qui permettent de stabiliser avant tout le prix puis de le réduire. L'essence sans plomb ou supercarburant à 4200 Ariary, le gas-oil à 3550 Ariary, le pétrole lampant à 2630 Ariary. Le premier constat qui vient à l'esprit à travers ces chiffres est que ces prix sont trop exorbitants pour une population malagasy dont la majorité vit encore dans l'extrême pauvreté. Il existe encore beaucoup à faire pour l'autorité récemment mise en place après l'élection en Décembre 2018. En effet, en faisant la prévision des prix moyens des carburants dans les mois à venir pour cette année 2019 et ceux de 2020, il en découle que, le prix moyen obtenu à partir du modèle permettant d'effectuer la prévision serait de 3183 Ariary. Par rapport au prix moyen du

dernier semestre de l'année 2018 qui était de 3315 Ariary, les prix des carburants pourront enregistrer une diminution moyenne de 132 Ariary pour les deux années 2019 en cours et l'année 2020 à venir selon les prévisions. Cette baisse est envisageable mais exige des conditions que l'Etat et les acteurs dans le domaine du pétrole à Madagascar doivent s'efforcer de respecter et de mettre en œuvre telles que :

- L'amélioration des textes régissant la libéralisation du secteur pétrolier
- L'accroissement des dépenses d'investissement dans des sources d'énergies autres que le carburant;
- L'application d'une véritable loi sur la concurrence entre les distributeurs;
- La résolution du problème lié à la production d'électricité de la compagnie d'eau et d'électricité JIRAMA;
- L'application d'un régime fiscal ajustable pour le secteur pétrolier;
- L'Exploitation et investissement dans le pétrole rentable.

Le Budget des citoyens est un document simplifié de la Loi de Finances Initiale (LFI) ou Rectificative (LFR).

Il s'inscrit dans une démarche de transparence, élément incontournable de la bonne gouvernance.

**FAITS MARQUANTS DE LA LFR 2019**

- Élection du nouveau Président de la République de Madagascar et constitution du nouveau gouvernement avec une restriction à 21 ministères et 1 secrétariat d'Etat
- Présentation de la Politique Générale de l'Etat (PGE) avec son Plan Emergence Madagascar (PEM) qui indique les trajectoires, les axes prioritaires et les résultats à atteindre pour asseoir l'émergence
- Organisation et tenue de l'élection législative.
- Mise en place des Gouverneurs régionaux pour une décentralisation effective au profit du développement local
- Mise en œuvre d'un contrat de performance vis-à-vis du Gouvernement pour chaque Ministère par rapport à la mise en œuvre des axes stratégiques énumérés dans la PGE.



**PGE**  
Politique Générale de l'Etat

**QUELQUES CHIFFRES CLÉS**

Financement extérieur des dépenses d'investissement

**2312,3**

milliards d'Ariary

Taux d'inflation en fin de période 2019

**6,4%**

Il a été contenu grâce à la maîtrise de l'offre par rapport à la demande sur le marché intérieur, un climat propice à l'agriculture, l'effet de la commercialisation du « Vary mora », et la politique de stabilisation des prix par la Banque Centrale de Madagascar.

Déficit attendu dans la caisse de l'Etat pour 2019

**-3,1%**

du PIB ou 1390,1 milliards d'Ariary

Prévision de change pour l'année 2019 (Ariary/DTS)

**5 061,8**

Elle évoluera par rapport au solde de la balance commerciale, à la signature de nouvelles aides budgétaires ...

Solde excédentaire de la balance de paiements pour l'année 2019

**111**

millions DTS

Financement interne des dépenses d'investissement

**1536,9**

milliards d'Ariary



# DOUANES CUSTOMS

## ARTICLES PROHIBES



Faunes et Flores en voie de disparition (Cites)



Drogues



**Les trafics de ces articles sont passibles d'une peine d'emprisonnement**

## ARTICLES AUTORISES PAR PASSAGER EN FRANCHISE DE DROIT ET TAXE



400.000 Ar de billets libellés en monnaie locale



Animaux domestiques (chien, chat etc)

**PIÈCES EXIGIBLES :**  
Autorisation import export (Vétérinaire) et un Carnet de vaccination



## ARTICLES A DECLARER



Devises > ou = à 7500 € (ou équivalent)

**PIÈCES EXIGIBLES POUR CHAQUE PASSAGER :**  
Attestation d'achat de devises (Bureau de change, banque..)



Or

Autorisation délivré par l'ANOR



Pierres précieuses et Pierres industrielles

Autorisation du Service des mines



Riz- Grains secs



Vanilles



Oignons - Poivres - Cafés - Girofles



Viandes - Poissons et fruits de mer (congelés, réfrigérés ou séchés)

**PIÈCES EXIGIBLES :**

Certificat Phytosanitaire du Service phytosanitaire et vétérinaire



Ouvrage en Bois Travaillé

**PIÈCES EXIGIBLES :**

Autorisation du Ministère de l'environnement et du développement durable



Bijoux poinçonnés :  
TOURISTE : 1kg  
RÉSIDENT : 250g



Végétaux et denrées alimentaires

Certificat Phytosanitaire de la Direction de la protection des végétaux



Armes et Munitions

**PIÈCES EXIGIBLES :**

Autorisation du Ministère de la sécurité publique et du Ministère de la défense nationale

**NB : LES ARTICLES EN DEHORS OU EN QUANTITE SUPERIEURE A CEUX ADMIS EN FRANCHISE SONT SOUMIS AU PAIEMENT DES TAXES.**



ARRIVEE



## ARTICLES AUTORISES PAR PASSAGER EN FRANCHISE DE DROIT ET TAXE



Instruments de musique portatifs



Appareil médical portatif et fauteuil roulant (Dialyse portatif et consommable)



Par passager : 02 Parfums et 02 eaux de toilettes



Tabacs : 200 unités de cigarettes ou 100 unités de cigarillos, 50 unités de cigares ou du tabac à fumer 250g



Boisson alcoolisée : 2 litres par passeport et + 18 ans



250g de bijoux poinçonnés, 250g bijoux de fantaisie



400.000 Ar de billets libellés en monnaie locale



Appareil électronique 01 Laptop, 01 Téléphone & tablette



Vêtements, chaussures (6 paires pour les chaussures fermées) etc..



01 Caméra portatif, 01 radio portatif et, 01 autre appareil de photographie non usage professionnel

## ARTICLES PROHIBES



Ouvrages à caractère pornographique, Dénrées impropres à la consommation



Drogues



Les trafics de ces articles sont passibles d'une peine d'emprisonnement

## ARTICLES A DECLARER



Faunes et flores



Médicament hors usage personnel



Végétaux et denrées alimentaires



Animaux Domestiques (chien, chat etc)

PIÈCES EXIGIBLES :

Certificat Phytosanitaire de la Direction de la protection des végétaux

Autorisation import/export et un carnet de vaccination



Equipement sportif et matériel professionnel pour les non-résidents



Téléphone, drone appareil émetteur et récepteur talkie-walkie

PIÈCES EXIGIBLES :

Autorisation de l'ARTEC



Armes et Munitions

Autorisation du Ministère de la sécurité publique et du Ministère de la défense nationale



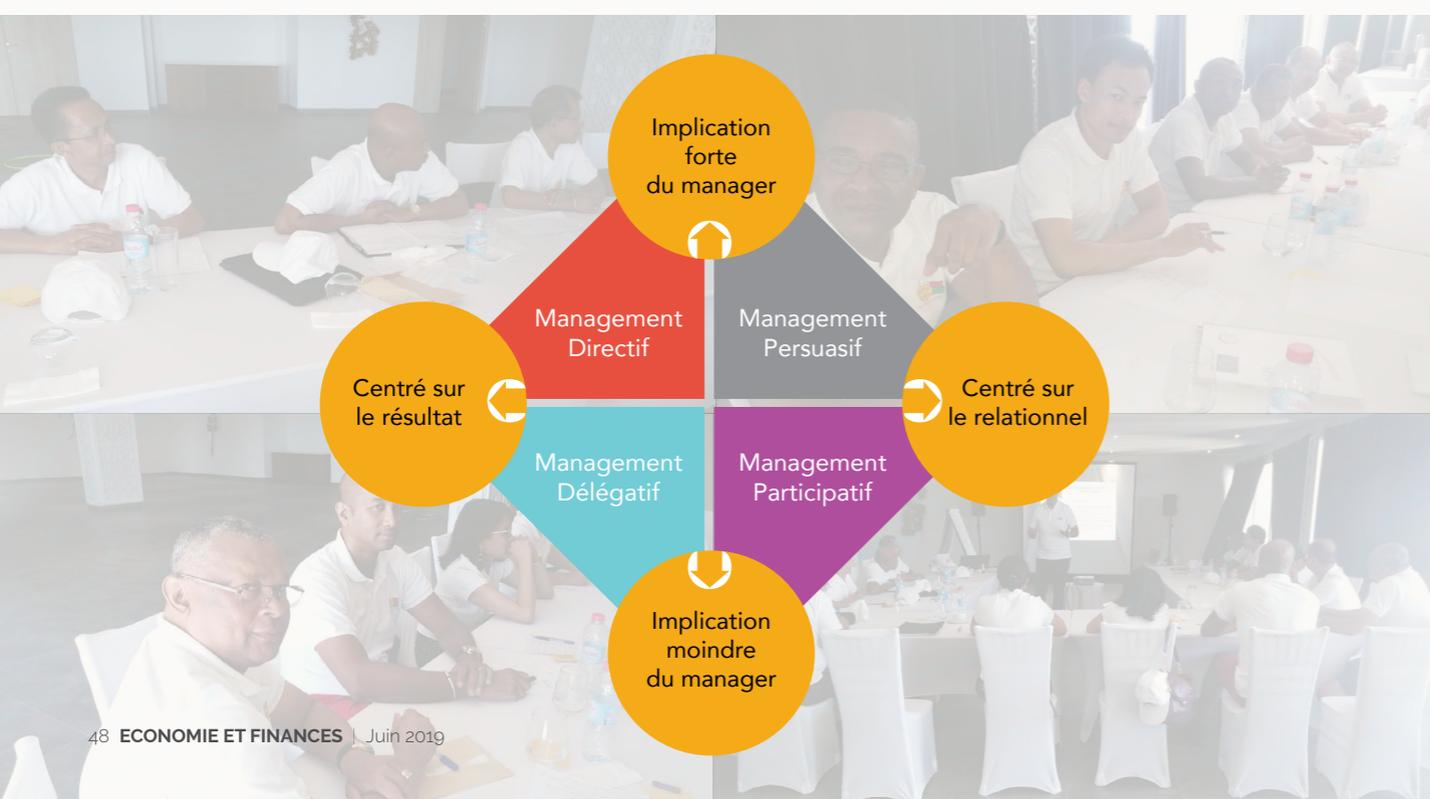
Devises > ou = à 7500 € (ou équivalent)

Justification de l'origine

NB : LES ARTICLES EN DEHORS OU EN QUANTITE SUPERIEURE A CEUX ADMIS EN FRANCHISE SONT SOUMIS AU PAIEMENT DES TAXES.

# LE MINISTERE EN IMAGE

Dans l'optique de garantir une gestion axée sur des résultats palpables, le staff du Ministère de l'Economie et des Finances, dirigé par le Ministre Richard RANDRIAMANDRATO a effectué une session de Team Building le 25 Mai dernier. Le style de management, étant le thème abordé lors de cette session, les termes suivants seront désormais les maitre-mots du staff du ministère : DIRECTIF, PERSUASIF, DÉLÉGATIF, PARTICIPATIF.



## 1 Que signifie l'acronyme FEC ?

- Fonds Elargie de Croissance
- Facilité Elargie de Crédit
- Fonds Economique pour la Croissance

## 2 Quelle a été le taux d'inflation annuelle à Madagascar en 2018 ?

- 7,5%
- 8,1%
- 8,6%

## 3 Par quel nom désigne-t-on le logiciel de traitement de la gestion des ressources humaines de l'Etat ?

- SIGRHE
- GRH
- AUGURE

## 4 Où et quand on verse la TVA ?

- Au service fiscal gestionnaire du dossier du contribuable avant le 15 du mois suivant la période considérée
- Auprès du trésor général après le 15 du mois suivant la période considérée

## 5 Que signifie l'acronyme ARMP ?

- Agence de Règlementation des Marchés Publics
- Autorité de Régulation des Marchés Publics
- Accompagnement de Réalisation des Marchés Publics

## 6 A l'arrivée à l'aéroport, quelle quantité de boissons alcoolisées par passager est autorisée à obtenir une franchise de droit et taxe ?

- 2 bouteilles
- 2 litres
- 4 bouteilles

## 7 Que signifie l'acronyme PEFA ?

- Public Expenditure and Financial Accountability
- Plan Economic and Financial Administration

## 8 Sur quel modèle économétrique le CREAM propose l'évolution des prix du carburant ?

- ARIMA
- ARMA
- ALMA

## 9 Que signifie l'acronyme SDMT ?

- Stratégie des Dépenses à Moyen Terme
- Stratégie de la Dette à Moyen Terme

## 10 A quelle date a été validée en Conseil des Ministres la Loi de Finances Rectificative 2019 ?

- 17 Avril 2019
- 15 Mai 2019
- 20 Mai 2019



Retrouver le magazine  
**Economie et Finances**  
également sur le site du  
ministère



*L'Administration fiscale  
et la fiscalité en ligne*

<https://hetraonline.impots.mg>



**Services disponibles :**

- Immatriculation (nouveau contribuable)
- Déclaration et paiement **IS - IR - TVA - IRSA**
- Consultation de la situation fiscale et visualisation de la Carte fiscale



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tahindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

« Mon engagement est solide et ancré profondément dans ma Foi.  
Je veux leur redonner l'espoir.  
Je ne peux pas laisser les Malagasy vivre dans cette pauvreté profonde.  
Je veux leur rendre leur dignité et raviver en chacun d'eux la fierté nationale. »

Andry RAJOELINA

*in Par amour de la Patrie : Le destin exceptionnel d'un homme d'Etat*

